

Evolution du modèle de station balnéaire sous l'effet de la Gestion Intégrée des Zones Côtières



Etudes du cas du Littoral des Maures et
du Pays Marennes Oléron
Exemple de l'île de Texel, Pays-Bas

Mémoire de recherche

Master 2 Recherche Sciences de l'Homme et de la Société

Mention « Sciences Sociales : Villes et Territoires », Aménagement

Ecole Polytechnique de l'Université de Tours

Département Aménagement

Directeur de recherche : Mr Jean-Paul Carrière

Nolwenn DINEL

Mai 2007

Remerciements

Ce mémoire de recherche s'est effectué dans le cadre de ma dernière année de Magistère aménagement du territoire, année durant laquelle j'ai effectué un semestre aux Pays-Bas dans le cadre d'un séjour Erasmus. Ce séjour m'a permis de découvrir les modes de fonctionnement néerlandais dans le domaine de l'aménagement et m'a ainsi donné la possibilité de réaliser une de mes études de cas sur ce territoire. Aussi, je remercie toutes les personnes rencontrées sur place qui m'ont permis de trouver des informations sur mon sujet et qui m'ont surtout aidé dans la traduction de documents. La tâche aurait été extrêmement périlleuse sans eux !

De plus, je tiens à remercier mes interlocuteurs du Pays Marennes Oléron et du SIVOM du Littoral des Maures, et plus particulièrement Amélie Perraudeau et Monsieur Dhorne, qui m'ont fait partager leur passion et qui m'ont donné leur opinion sur la gestion intégrée du littoral. Je remercie également Monsieur Jean-Paul Carrière pour avoir accepté d'encadrer et de suivre mon travail.

Enfin, merci à tous ceux qui m'ont aidé à la relecture de ce mémoire.

Remerciements	1
Sommaire	2
Introduction	4
Problématique et hypothèse de recherche	6
1. Problématique.....	6
2. Hypothèse de recherche	7
Présentation des études de cas.....	8
1. Le Pays Marennes Oléron	9
2. Le SIVOM du Littoral des Maures	12
3. L'île de Texel	15
Chapitre 1 : Tourisme et littoral, une relation ambivalente	18
Définitions préalables.....	19
1. Le littoral et ses multiples définitions	19
2. Le concept de station balnéaire	20
L'activité touristique et ses impacts sur le littoral européen.....	22
1. Evolution du tourisme sur les zones côtières européennes	22
2. Impacts de l'activité touristique sur le littoral européen	23
Conclusion.....	37
Chapitre 2 : La Gestion Intégrée des Zones Côtières, une réponse européenne face à un état d'urgence	38
Le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières et ses applications dans le domaine du tourisme	39
1. La Gestion Intégrée des Zones Côtières : un concept multidisciplinaire à l'échelle européenne	39
2. La GIZC : vers une gestion intégrée et durable du tourisme côtier	42
Réponse des Etats Membres et réactions de l'industrie du tourisme face à la Recommandation européenne	49
1. Réponse de la France.....	49
2. Réponse des Pays-Bas	57
Conclusion.....	60
La Gestion Intégrée des Zones Côtières : vers une nouvelle forme de tourisme balnéaire ? Conclusion générale	61
Table des Matières	63
Références	65
Annexes	70

« On reste médusé devant le paradoxe de ces millions de touristes qui fuient leur ville parce qu'elle est surpeuplée , bruyante , polluée et qui viennent chercher dans telle ou telle station leurs deux semaines parfois au moins aussi surpeuplées, embouteillées, bruyantes et polluées , la seule différence étant qu'il faut payer - et généralement fort cher – pour ce privilège .On va sur la côte pour « changer d'air » et on y reconstitue la ville avec ses immeubles , ses autoroutes , ses foules , ses stress. Il faut vivre avec son temps, disent les promoteurs »

(BAVOUX J.J, 1997.6 les littoraux français, Paris, Armand Colin édit., p.160)

Malgré la diversification de l'offre touristique et l'émergence de nouvelles destinations, le bord de mer attire chaque année de nombreux touristes. La rapidité de la croissance urbaine sur les zones côtières est une des preuves de cette attractivité. Bien qu'étant une source majeure de revenus pour les régions maritimes européennes, le tourisme est aussi une source de pression sur l'occupation des zones côtières. Les ressources naturelles et culturelles des destinations côtières sont soumises à une exploitation très intensive en raison de la forte concentration du tourisme littoral dans le temps et l'espace (saisonnalité, infrastructures et activités touristiques sur une mince frange côtière). L'intérêt économique prend alors souvent le pas sur la fragilité environnementale des littoraux. Les zones côtières sont soumises à de nombreuses pressions (démographiques, économiques et écologiques) qui pèsent lourdement sur leur « bon » développement. Le recul des côtes est ainsi aggravé par endroits et peut exposer les biens et personnes à des risques.

Depuis une trentaine d'années, le monde entier a pris conscience de la nécessaire protection des zones côtières. Cependant, malgré les efforts globaux à toutes les échelles, les méthodes de gestion du littoral ne sont pas assez efficaces et ne permettent pas un développement durable de ces zones. Une avancée a réellement été marquée grâce au Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro. Cette Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a permis l'adoption d'un Agenda 21, document qui fixe un programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Dans cet agenda, un chapitre est totalement dédié à la protection des océans, des mers et des zones côtières. Pour la première fois à l'échelle mondiale, le terme « intégré » est utilisé : *Gestion intégrée et développement durable des zones côtières et marines, y compris de la zone économique exclusive (Chapitre 17 de l'Agenda 21)*. La gestion intégrée devient alors l'orientation principale de ce chapitre. L'objectif est donc désormais d'intégrer tous les acteurs, les politiques et les processus décisionnels afin de promouvoir la compatibilité mais aussi l'équilibre entre la multitude d'utilisateurs. Il s'agit également de permettre à tout intéressé d'accéder à l'information et de participer aux décisions. En réponse au Sommet de la Terre, l'Union Européenne a initié en 1995 un important programme de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) à travers 35 projets pilotes. Dès lors, deux documents ont été adoptés. Le plus récent des deux (2002) est le plus important, il s'agit de la Recommandation concernant la mise en place d'une GIZC. Elle demande aux Etats Membres de suivre les principes de la GIZC dans l'élaboration de leurs propres stratégies de gestion. L'objectif est alors de diminuer la dégradation des côtes européennes.

Ce mémoire de recherche a pour objectif de comprendre quelles vont être les répercussions de la GIZC sur le tourisme littoral et plus particulièrement sur les aménagements touristiques des stations balnéaires. Pour cela nous expliquerons les impacts du tourisme sur les côtes européennes depuis quelques années, en nous focalisant sur les trois dimensions du Développement Durable (économique, sociale et environnementale). Ensuite, la stratégie de Gestion Intégrée des Zones Côtières sera développée afin de comprendre comment l'Union Européenne veut gérer la pression touristique pour arrêter la dégradation de ses côtes, en quoi cet outil est plus efficace que les instruments déjà mis en place, et quelle est la réponse des Etats à cette stratégie. Ce mémoire sera agrémenté d'études de cas afin de réellement appréhender à l'échelle locale les enjeux touristiques et les modes de gestion des zones côtières. Les stratégies locales de GIZC dont le but est de lier la protection à la fréquentation des côtes seront évaluées. Les études de cas permettront également de réfléchir à l'évolution du modèle de station balnéaire de façon concrète et de faire émerger de nouvelles

problématiques ainsi que des pistes de réflexions qui pourront être travaillées ultérieurement. Nous nous attarderons alors sur le cas de deux territoires français fortement touchés par le tourisme littoral (Ile d'Oléron et Littoral des Maures) et étudierons les stratégies mises en place pour répondre aux enjeux dus à leur sur-fréquentation. Bien que ces territoires aient des caractéristiques différentes, un exemple issu d'un autre pays européen permettra de dépasser les contingences des cas français. Ainsi, l'étude du cas de la gestion de l'île de Texel aux Pays-Bas, pays largement connu pour sa conscience écologique et son intérêt dans le développement durable des territoires, apportera une vision « extérieure » sur la gestion du tourisme littoral. Cette étude viendra confirmer ou infirmer les observations réalisées, permettra d'élargir la réflexion et de prendre du recul par rapport à des stratégies mises en place « à la française ».

Problématique et hypothèse de recherche

1. Problématique

La Gestion Intégrée des Zones Côtières a pour objectif de territorialiser les principes du Développement Durable à l'échelle de la zone côtière. Outre les notions d'économie, d'écologie et de sociologie qui doivent faire partie intégrante de la gestion et de l'aménagement de ce territoire, un équilibre doit être trouvé afin d'assurer un bon usage de cette zone. Le littoral doit permettre les échanges entre la mer et la terre mais doit aussi protéger la terre de la mer et réciproquement. La recherche de l'équilibre entre ces deux objectifs doit donc régir toute décision d'occupation ou d'aménagement. Les objectifs économiques ont souvent fait oublier cette notion d'équilibre et ce, particulièrement en raison de la pression touristique. Ainsi, la dualité protection/fréquentation qui touche profondément les zones côtières n'est pas toujours considérée justement et certaines erreurs ou catastrophes auraient pu être limitées voire évitées si les décideurs avaient respecté la complexité de cette dualité.

La catastrophe du 26 Décembre 2004 en Asie du Sud-Est est un exemple du manque de prise en compte de cette dualité face à la demande touristique. D'après Bénédicte Debroise, présidente de l'Association LittoralEurope, cette situation a fait passer l'urgence avant la prévention, et les pratiques touristiques y ont leur part de responsabilité (2005). A l'échelle européenne, et avec des conséquences non comparables, de nombreuses installations touristiques, et plus particulièrement des campings, sont installées en zones inondables. L'industrie du tourisme désire utiliser la moindre surface présente dans les stations balnéaires sans tenir compte des conséquences que cela pourrait avoir d'un point de vue humain et environnemental. Autre phénomène observable sur de nombreux littoraux, les activités touristiques accélèrent le processus d'érosion malgré tous les risques que cela génère.

Cependant, malgré tous les impacts négatifs générés par le tourisme en zone côtière, il est impensable de supprimer cette activité qui est une source majeure de revenus pour les régions concernées. Malgré tout, au vu de l'intérêt économique, social et environnemental de ces zones ainsi que dans l'objectif d'une compétitivité durable du tourisme européen, il est indispensable de réguler ce secteur économique. Les questions relatives à cette régulation devront certainement remettre en question l'utilisation principalement balnéaire des littoraux. A travers la Recommandation du 30 mai 2002 sur l'application de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), l'Union Européenne incite les Etats Membres à gérer durablement leurs littoraux. Cette Recommandation risque alors avoir un impact sur l'industrie du tourisme et entraîner des mutations sur les stations balnéaires.

Ainsi, ce mémoire a pour but d'analyser les **portées et limites de la GIZC sur le secteur du tourisme littoral et plus particulièrement sur les aménagements touristiques des stations balnéaires**. Il s'agira alors de comprendre les impacts de cet outil sur ce secteur économique, de se questionner sur la capacité qu'a la GIZC à faire émerger une nouvelle forme de tourisme littoral, et de savoir si la montée des préoccupations liées au Développement Durable remet en cause le modèle des stations balnéaires.

2. Hypothèse de recherche

Nées au cours du XIX^{ème} siècle sous l'impulsion d'une société urbaine privilégiée, les stations balnéaires sont souvent décrites comme un greffon qui se développe auprès d'un centre plus ancien. Ces stations ont évolué passant d'une entreprise essentiellement privée à un enjeu social, étatique et économique. Les formes spatiales du développement touristique sur le littoral varient en fonction du cadre physique mais restent tout de même stéréotypées par un modèle « méditerranéen » qui s'est largement diffusé, notamment en Europe. D'après Alain Miossec (1998), ce modèle se caractérise par « un front de mer, ligne de contact avec l'océan, fait de plages adossées aux dunes où les villas se construisent. Le front de mer s'élargit progressivement aux dimensions de l'espace circonscrit. Les larges baies constituent des sites privilégiés : l'espace y est clos, entre deux caps ». Ce modèle méditerranéen est nécessairement remis en question en raison des problèmes de gestion qu'il a généré et de la prise de conscience générale des problèmes environnementaux.

Au titre de la GIZC, la notion de « station balnéaire » est modifiée car elle ne peut plus être gérée dans sa mono-activité. La Recommandation insiste sur le développement d'un tourisme durable qui va se traduire par une révision de cette notion. La GIZC implique donc, d'après ma vision de la situation, une remise en question des modèles actuels d'aménagement touristique. Dans ce sens, il semble que la question du devenir des littoraux touristiques va trouver une réponse dans l'émergence d'une nouvelle entité comme celle imaginée par Sébastien Fournié (2006). D'après ses recherches, la « Station Littorale Intégrée » est un modèle qui permettra de répondre aux évolutions de l'aménagement touristique littoral. Selon lui, la station balnéaire devient un des pôles constitutifs du Schéma de Développement Touristique à une échelle territoriale pertinente, vraisemblablement celle du Pays. Se créent alors des Pays d'Aménagement Touristique Intégré du Littoral.

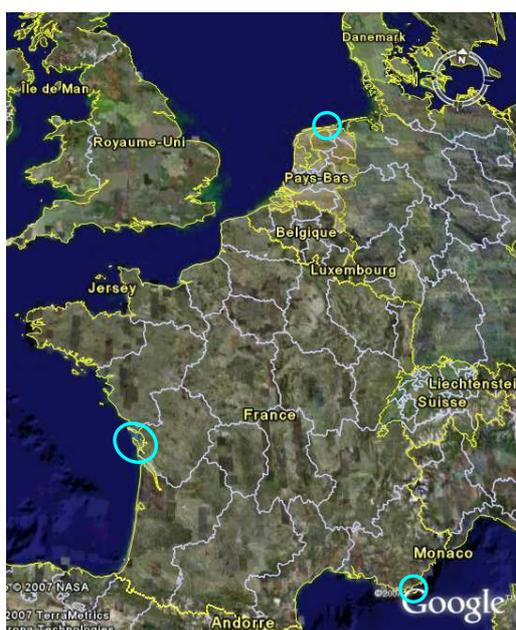
Cette hypothèse renforce la problématique énoncée précédemment et montre que de nouvelles formes de stations balnéaires vont émerger pour répondre aux évolutions actuelles. Une gestion intégrée du littoral ne peut s'abstenir d'une révision des modèles touristiques. Il va donc être indispensable d'adapter les aménagements aux nouvelles orientations et aux nouveaux enjeux présents sur ces territoires. Il semble alors que la Gestion Intégrée des Zones Côtières va obliger les collectivités littorales à réfléchir autrement leurs stations, à travers une réflexion globale, intégrée et concertée, pour faire naître de nouveaux modèles d'aménagements touristiques du littoral. Quelles vont alors être les réponses des stations balnéaires à la Recommandation européenne ? Quel va être l'impact de la GIZC sur l'évolution de ces stations ?

Présentation des études de cas

Les territoires étudiés pour ce mémoire présentent de nombreuses différences en termes de situation géographique, d'histoire, d'économie, ou encore de culture (Cf Carte 1). Cependant, ils ont en commun une forte attractivité touristique due à un cadre naturel et paysager exceptionnel marqué par le littoral. Ces territoires ont su profiter de ce domaine d'activité source de nombreux revenus, et ont ainsi développé des structures permettant d'accueillir les visiteurs et de les occuper durant leur séjour. Des stations balnéaires ont alors été créées générant des emplois, des ressources mais également d'irréversibles transformations paysagères. Le tourisme littoral fait partie intégrante de la vie des locaux et il se crée une relation ambivalente amour/haine de la part de la population envers ce domaine d'activité. Bien qu'il permette un développement de ces territoires, le tourisme est source de nombreux impacts souvent négatifs en termes d'économie, d'environnement mais également sur le plan social. Si aucun plan d'action n'est établi, les impacts dus à la fréquentation peuvent dégrader la richesse des territoires, richesse qui était à la base de leur attractivité. La sur-fréquentation et ses retombées peuvent donc influencer le choix des visiteurs dans leur prochaine destination.

Ainsi, les territoires choisis pour les études de cas sont marqués par le désir de gérer de façon durable la fréquentation touristique de leurs zones côtières. L'objectif n'est pas de supprimer cette activité mais de la réguler afin de limiter les impacts et les dégradations du milieu local. A travers des projets de Gestion Intégrée des Zones Côtières, le Pays Marennes Oléron ainsi que le Littoral des Maures tentent de répondre à cet objectif. Ces deux exemples seront étudiés en priorité afin de comprendre les démarches mises en place dans un même pays pour appliquer la Recommandation européenne dans le domaine de la fréquentation touristique. L'exemple des Pays-Bas permet de comprendre l'impact des différences culturelles et institutionnelles dans la gestion d'un même problème.

Il est important de noter que les projets de GIZC étudiés n'en sont qu'à la phase de réflexion et que rien n'a été concrètement mis en place. Il est donc impossible pour l'instant d'observer sur le terrain les évolutions dues à cette démarche. Les études se basent donc uniquement sur des intentions exprimées par les porteurs de projet.



Carte 1 : Situation géographique des études de cas
Source : Google Earth

1. Le Pays Marennes Oléron

Le Pays Marennes Oléron présente des caractéristiques spécifiques dans la mesure où il associe une entité insulaire et sa presque île (Cf Carte 2). D'une superficie de 356km² il comporte 2 cantons sur l'île d'Oléron et le canton de Marennes, soit 15 communes (Plan Plages Oléron, 2005).



Carte 2 : Situation géographique du Pays Marennes Oléron
Sources : Pays Marennes Oléron, 2003 et www.charente-maritime.org

Le Pays compte 32 479 habitants (INSEE 1999) pour une densité de 91,1 habitants au km² et connaît, malgré un solde naturel négatif, une croissance démographique sur l'ensemble du territoire et un vieillissement de la population avec l'installation de retraités et l'arrivée à la retraite de nombreux actifs. Le Pays est alors très attractif car il contient de nombreuses richesses patrimoniales mais également biologiques et écologiques avec des massifs forestiers, des marais, des dunes, des lagunes, des plages,... (Cf Photos 1, 2, 3).



Photo 1 : Cabanes de pêcheurs sur l'île d'Oléron
Source : Office de tourisme de l'île d'Oléron



Photo 2 : Marais de l'Ile d'Oléron
Source : www.ile-oleron-mareennes.com



Photo 3 : Vue du Phare de Chassiron
Source : Daniele Lizeux sur www.linternaute.com

L'économie de ce territoire est dépendante de sa position littorale avec un développement important des activités de pêche, dont l'ostréiculture, et du tourisme, principale ressource économique (Agenda Pays Oléron, 2007). L'attrait des plages de l'Atlantique est en effet l'élément moteur de l'activité touristique et participe à faire du Pays un des lieux de villégiature les plus reconnus en France (Cf. Carte 3). Génératrice de richesses pour le territoire, la fréquentation touristique estivale est cependant vécue comme une période de « crise » en termes d'influences pour le milieu local. Avec, au plus fort de la saison (juillet-août), près de 5000 baigneurs présents quotidiennement sur les principaux sites balnéaires, l'activité touristique génère de fortes perturbations écologiques, économiques et sociologiques. Certaines parties du territoire sont alors dégradées en raison de la déprise de certains espaces pour cause de spéculation foncière, de manque d'entretien et de baisse d'activités primaires. Les difficultés de déplacements et de circulation sont énormes durant cette période générant des nuisances sonores et de l'insécurité. Les sites sensibles du littoral sont plus durs à gérer. Le tissu socio-économique est fragilisé en raison notamment de la précarité des travaux saisonniers.



Carte 3 : Plages de l'île d'Oléron

Source : www.oleron.org

Face à ce constat, le Pays Marennes Oléron a décidé d'agir en répondant à l'appel à projet de la DATAR pour une Gestion Intégrée des Zones Côtières (Cf Annexe 1). Le projet a pour objectif la mise en pratique des principes de la GIZC dans la phase opérationnelle du suivi du SCOT. Il s'agit de bâtir une méthodologie GIZC qui, appliquée tout au long de l'élaboration des projets d'aménagement visera leur cohérence et leur compatibilité avec les orientations du SCOT. La GIZC est donc perçue comme un outil permettant une cohérence et une compatibilité entre les projets d'aménagement et le SCOT.

L'expérimentation s'appuie sur les projets en cours :

- Plan plage : accueil et desserte des espaces littoraux soumis à une forte pression touristique,
- Plan guide paysages : mise en place d'un guide pour la préservation et la mise en valeur des paysages identitaires,
- PLH : maintien d'une offre en habitat accessible à la population permanente,
- Politique de déplacements : gestion globale des déplacements motorisés.

Le plan plage est un projet qui traite de la problématique de ce présent mémoire, en abordant la gestion de la fréquentation touristique sur le littoral. A travers le nombre d'acteurs impliqués, il s'agit d'une sorte de « mini » GIZC. Le projet de GIZC vise ainsi à faciliter la mise en œuvre du plan plage.

L'objectif du projet de Gestion Intégrée de la Zone Côtière est de construire des outils de lecture et d'évaluation de chacun de ces volets. Actuellement, ce projet en Pays Marennes Oléron va débiter la phase opérationnelle. Différents comités ont été mis en place et une première réunion a eu lieu en avril 2007 afin de réfléchir sur cette phase opérationnelle. L'ensemble des professionnels concernés par le projet semble être largement intéressé par le concept de GIZC et par la façon dont il risque être abordé.

2. Le SIVOM du Littoral des Maures

Le territoire du SCOT des cantons de Grimaud et de St Tropez est divisé en 3 zones distinctes (Cf Carte 4) :

- l'arrière-pays qui se compose essentiellement d'espaces collinaires boisés et d'espaces agricoles intercalaires ;
- le moyen-pays, secteur mixte où alternent collines boisées et plaines agricoles, et où une part importante de l'urbanisation se concentre autour des pôles urbains historiques ;
- le littoral qui accueille l'essentiel de l'armature urbaine et des activités humaines et où l'on peut y distinguer le golfe de Saint-Tropez, le site de Pampelonne, la baie de Cavalaire et la corniche du Rayol-Canadel.



Carte 4 : Le territoire du SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez : 3 zones distinctes
Source : SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez, Rapport de présentation, Diagnostic de territoire, 2001

Sur une partie de la zone littorale, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du littoral des Maures a été créé en 1966. Ses compétences concernent l'assainissement des eaux usées, le nettoyage mécanique des plages, l'entretien de la forêt ou encore le traitement des déchets. Depuis 1998, 4 communes adhèrent au SIVOM. Il s'agit de Cavalaire sur Mer, La Croix-Valmer, Le Rayol-Canadel et Ramatuelle (Cf Carte 5).



Carte 5 : Situation géographique du territoire du SIVOM du Littoral des Maures

Source : Plan de Gestion 2001-2007 de l'Observatoire du Littoral des Maures. « Entre terre et mer ».

D'une superficie totale de 81,5km², le territoire du SIVOM possède 457 450m² de plages. Le littoral des Maures est caractérisé par un patrimoine naturel d'une exceptionnelle qualité, caractéristique de la Méditerranée. (Cf Photos 4,5,6).



Photo 4 : Le Rayol Canadel
Source : www.golfe-infos.com



Photo 5 : Cap Lardier et Cap Taillat
Source : Ph.Robert sur www.portcrosparcnational.fr



Photo 6 : Le village de Ramatuelle
Source : www.ramatuelle-tourisme.com

Considéré comme une richesse pour cette raison, ce patrimoine l'est d'autant plus qu'il suscite une importante attractivité, muant ainsi la nature environnante en moteur économique de la région. Une analyse enrichie des enjeux du littoral des Maures par des groupes de travail pluri disciplinaires a fait apparaître le constat suivant (SIVOM, 2005) : « Le patrimoine nature du littoral des Maures se caractérise par sa forte valeur intrinsèque. Etant force d'attraction, il recouvre également une valeur économique qui se traduit par un développement des populations permanentes et touristiques. Les aménagements et la fréquentation induits ont des répercussions sur le patrimoine naturel. » (Cf Figure 1).

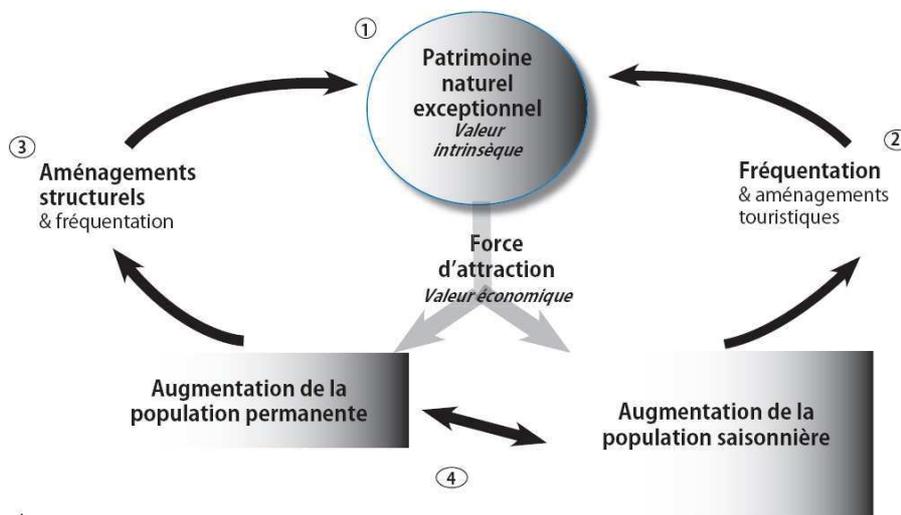


Figure 1 : Les enjeux du développement sur le Littoral des Maures
Source : Document Cadre 2005-2009 de l'Observatoire Marin du Littoral des Maures

La population passe alors de 11 650 habitants permanents à 137 000 en période estivale (INSEE, 1999). La fréquentation touristique est donc extrêmement importante et est qualifiée de « tourisme de masse », par opposition avec un tourisme plus qualitatif. Ce territoire est ainsi handicapé par une mono industrie du tourisme qui impacte de façon négative sur l'environnement.

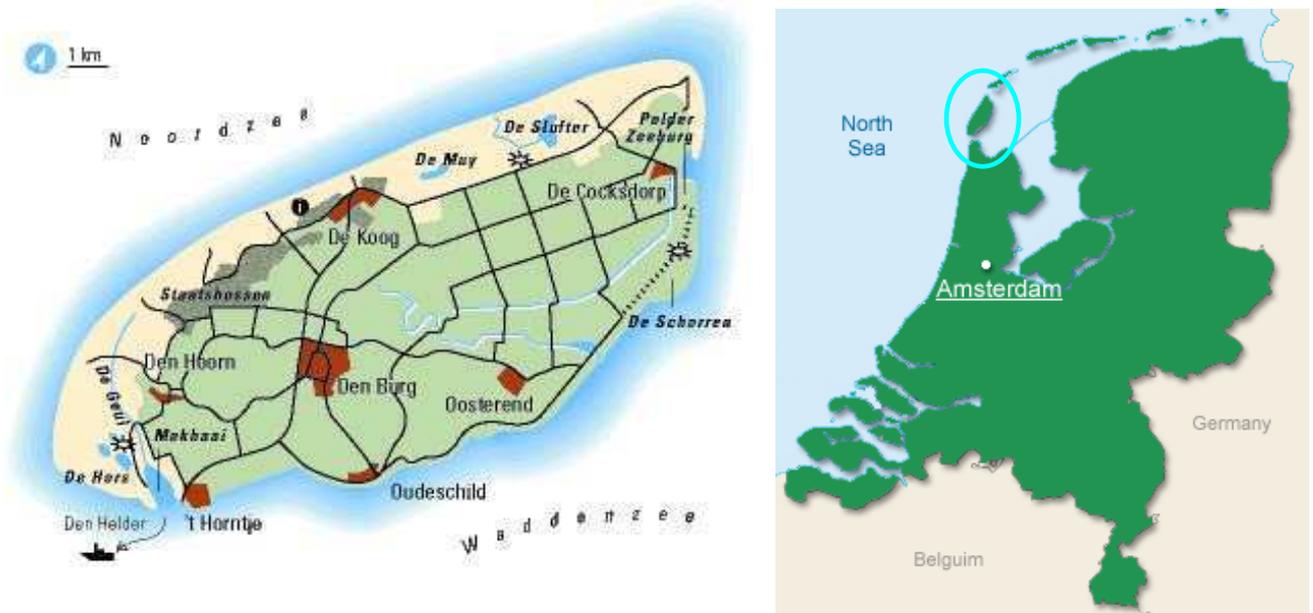
La préservation du patrimoine relève donc autant de l'intérêt lié à l'agrément d'en jouir que du simple réalisme économique. Par conséquent, les compétences du SIVOM du Littoral des Maures ont évolué vers la préservation et la protection de l'environnement. En effet, en 1993, Cavalaire s'est engagé dans la recherche d'une structure adaptée à la gestion intégrée de sa zone côtière. Après 3 ans de maturation, le projet a donné naissance à l'Observatoire Marin du Littoral des Maures, démarche innovante à laquelle ont adhéré les communes de La Croix Valmer, du Rayol Canadel, et de Ramatuelle. Le SIVOM a ainsi acquis en 1996 la compétence d'Observatoire Marin du Littoral des Maures. Cet Observatoire a pour objectif d'agir en faveur du développement durable du littoral de ce territoire à travers :

- la connaissance des milieux littoraux,
- la sensibilisation des usagers,
- la gestion des milieux littoraux et de leurs usages.

Le projet de GIZC du littoral des Maures (Cf Annexe 2) est alors porté par le SIVOM du Littoral des Maures, à travers son Observatoire Marin, et par l'association MALTAE, Mémoire A Lire, Territoire A l'Ecoute. Le projet doit s'accorder avec les actions définies par l'Observatoire. Ses objectifs sont donc de comprendre les phénomènes, suivre l'évolution du milieu, concourir à sa restauration, appuyer les collectivités, informer, animer et sensibiliser le public. Le projet GIZC doit parvenir à concilier le développement économique (et touristique) des communes adhérentes en préservant la richesse du patrimoine littoral et marin du territoire.

3. L'île de Texel

Texel est une île et une commune néerlandaise située au nord du pays, en Hollande-Septentrionale. Bordée par la mer du Nord et par la mer de Wadden, cette île est la plus grande et la plus peuplée de l'archipel frison qui s'étend le long du littoral néerlandais, allemand et danois .L'île de Texel est située à l'extrémité ouest de ce groupe (Cf Carte 6).



Carte 6 : Situation géographique de l'île de Texel
 Source : www.vogelbescherming.nl et www.travelimpressions.com

Avec une superficie d'environ 160 km², Texel a une population permanente de 13 450 habitants (données de 2001, Van der Duim, 2001 et J.Boisevain, 2004). L'île doit faire face à

un vieillissement de sa population avec l'installation de nombreux retraités en raison de son attractivité. En effet, bien que située en pleine mer du Nord, Texel a un climat agréable avec un été plus ensoleillé et moins pluvieux que dans le reste des Pays-Bas. De plus, l'île est riche de sa diversité biologique et paysagère, avec ses plages, dunes, forêts, villages, ports... (Cf Photos 7,8,9). Ainsi son patrimoine naturel et culturel attire de nombreux nouveaux habitants et touristes.



Photo 8 : Cabanes de plage à De Koog
Source : www.eachbeach.info



Photo 7 : Port dans l'île de Texel
Source : www.picturesofholland.nl



Photo 9 : Village sur l'île de Texel
Source : www.picturesofholland.nl

Cette attractivité touristique a débuté dès le 18^{ème} siècle et n'a cessé de croître depuis cette époque. En 1896, la première plage a été ouverte à De Koog et, deux ans plus tard, le

premier 'Guide de Texel' a été publié. En 1908, des locaux ont créé le premier Office de Tourisme de l'île. De Koog, en tant que véritable station balnéaire, connaît un vif succès. Afin de gérer cette croissance touristique, la municipalité de Texel a établi en 1974 un plafond de 47 000 lits touristiques. Toujours utilisé comme référence par les professionnels du tourisme, ce plafond est aujourd'hui fixé à 43 000 lits. Malgré cela, l'expansion continue grâce à une modification des types de logement et notamment avec la construction de bungalows. En 2000 1,4 millions de personnes ont visité l'île, 828 000 étant des touristes (EIM, 2000). Le tourisme est actuellement la principale ressource économique de l'île.

Afin de protéger la richesse patrimoniale de l'île et pour limiter les dégradations issues de phénomènes naturelles et anthropiques, le territoire de l'île de Texel fait partie de la stratégie de GIZC des Pays-Bas. Cette stratégie ne consiste pas en la réalisation d'expériences sur des projets particuliers, comme cela est fait en France, mais fait partie intégrante de la politique nationale (Cf Chapitre 2 Partie 2). Ainsi, la stratégie néerlandaise de GIZC est totalement liée à la stratégie nationale d'Aménagement du Territoire (2005) et aux stratégies existantes de gestion des côtes de la mer du Nord (H. Erenstein, 2006). Ainsi, un des objectifs de cette stratégie est de renforcer l'importance économique des zones côtières de la mer du Nord tout en préservant et développant leurs valeurs naturelles et paysagères. De plus, la protection de l'île de Texel est gérée à travers le Plan Trilatéral de la mer de Wadden. Les trois pays concernés (Pays-Bas, Allemagne et Danemark) ont adopté une stratégie pour la mer de Wadden afin d'atteindre des cibles écologiques précises.

Au niveau local, la province et la municipalité de Texel désirent améliorer la qualité des attractions et des logements ainsi que l'environnement touristique de façon générale. Ceci induit une bonne protection des milieux naturels et des paysages de l'île. Un autre objectif est d'allonger la saison touristique, seule alternative pour augmenter le nombre de visiteurs (Van der Duim, 2001). Le projet de GIZC vise donc à protéger le cadre environnemental du territoire et sa population tout en maintenant un niveau élevé de fréquentation touristique.

Chapitre 1 : Tourisme et littoral, une relation ambivalente

Définitions préalables

Les auteurs utilisent différents termes pour nommer la Recommandation de l'Union Européenne : Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), Gestion Intégrée du Littoral (GIL), Aménagement Intégré des Zones Côtières (AIZC) ou encore selon l'expression anglophone Integrated Coastal Zone Management (ICZM). A travers ce mémoire, cette Recommandation sera nommée Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), terme utilisé par la Commission Européenne. Le concept de GIZC sera défini ultérieurement.

Cependant, il est indispensable de définir les autres termes de la problématique étudiée afin de comprendre clairement le terme « littoral » tant utilisé dans la littérature relative à la gestion des zones côtières ainsi que la notion de « station balnéaire » relative à la problématique étudiée.

1. Le littoral et ses multiples définitions

Le mot littoral est incontestablement difficile à définir de manière précise. Apparue au 18^{ème} siècle, il signifie étymologiquement « ce qui appartient au bord de mer ». Cependant, ce concept va évoluer en fonction de l'usage que l'on entend faire de ce même littoral. Il a donc un sens et une emprise différents selon qu'il s'agisse d'une approche scientifique, juridique ou d'aménagement.

Ainsi pour le biologiste, ce territoire est la zone comprise entre plus ou moins 200 mètres par rapport au niveau de la mer (Ifremer, 2003)¹. Il est à noter que ce zonage est particulièrement mal adapté pour les Pays-Bas, Etat européen dont l'altitude moyenne est la plus basse (point culminant : 321 mètres), et dont 26% du territoire se situe en dessous du niveau de la mer. Avec cette définition, la majorité du pays devrait être considéré comme étant du « littoral ».

Au niveau juridique, le littoral était traditionnellement considéré comme la frontière légale entre les lois territoriales et maritimes mais rarement comme une véritable zone géographique avec sa propre législation. Depuis l'apparition des premières lois sur le littoral, chaque pays a ajouté ses propres lois. Celles-ci sont séparées entre différents domaines dont celui du tourisme. Elles n'ont pas toujours de relations entre elles et sont applicables par différents acteurs aux échelles nationales, régionales et locales. Tout ceci résulte de contradictions et de conflits entre les différents acteurs et niveaux de juridiction et complexifie la gestion des zones côtières. L'application des lois internationales et des Recommandations européennes a permis d'unifier les lois nationales. Cependant, chaque pays a indéniablement une législation spécifique en fonction de ses besoins et de ses utilisations du littoral. De plus, cela dépend de l'histoire de chaque pays. Dans les pays « latins » (Espagne, France, Italie, Portugal), la zone côtière appartient et est gérée par l'Etat. Dans les pays influencés traditionnellement par les lois allemandes et scandinaves (Allemagne, Suède, Danemark, Pays-Bas), la zone côtière est considérée comme toutes les autres et peut être à ce titre privée.

L'aménageur prend en compte l'évolution du littoral, due principalement au tourisme et aux industries et cherche à définir différents cadres d'aménagement pour les espaces littoraux. Pour cela, il tient compte des définitions « officielles », donc nationales, de la zone

¹ Définition du LOICZ (Land-Ocean Interactions in the Coastal Zone) et de la Fondation Européenne pour la Science.

côtière. Ainsi, les Pays-Bas et la France n'ont pas la même définition. Le Ministère Néerlandais du Transport, des Travaux Publics et de la Gestion de l'eau a une réelle définition de la zone côtière alors que, en France, il n'existe pas de définition standard ou officielle de ce territoire qui puisse tenir compte de toute sa complexité. Cependant, en 1986, la loi littoral a clarifié les limites de cette zone pour en améliorer sa gestion.

<u>Pays-Bas</u>	<u>France</u>
<p data-bbox="252 495 751 600"><i>Ministère Néerlandais des Transports, des Travaux publics et de la Gestion de l'eau</i></p> <p data-bbox="252 640 751 857">La zone côtière est la surface comprenant les plages, dunes, digues, et les terres intérieures ayant une relation fonctionnelle ou de loisir avec la côte. La limite du bord de mer est placée à 20 mètres de profondeur.</p>	<p data-bbox="871 495 1018 524"><i>Loi littoral</i></p> <p data-bbox="871 564 1370 707">« Sont considérées comme littorales au sens de la présente loi, les communes de métropole et des départements d'outre-mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="871 712 1370 855">-Riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1000 hectares ; <li data-bbox="871 860 1370 1070">-Riveraines des estuaires et des deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de sature des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux »

Il semble plus intéressant, dans ce mémoire, de tenir compte de la définition européenne du littoral. L'EEA (European Environment Agency) le définit comme suit :

« The terrestrial portion of the coastal zone is defined by an area extending 10 km landwards from the coastline. Where relevant, assessment of the basic coastal zone is enhanced by comparisons between the immediate coastal strip (up to 1 km), the coastal hinterland (coastal zone between 1 and 10 kilometre line) and the non-coastal national territory, called inland. The marine part of coastal zone is defined as a zone extending 10 km offshore » (2006).

Ainsi, la portion terrestre de la zone côtière est définie comme une surface s'étendant de 10 km vers la terre depuis le trait de côte. Le littoral est alors divisé entre la bande côtière immédiate (1 km), l'arrière-pays côtier (la zone côtière entre 1 et 10 km) et le territoire national non-côtier, appelé intérieur. La partie maritime de la zone côtière est définie comme étant une zone s'étendant à 10 km vers le large.

Cependant, même dans les projets européens, cette définition du littoral n'est pas toujours respectée et il existe des acceptions plus larges dans des projets tels que le Schéma de Développement de l'Espace Atlantique (SDEA).

2. Le concept de station balnéaire

D'après la Commission Européenne, il existe deux types de destinations littorales. La première catégorie concerne les destinations où l'activité touristique s'est développée autour de structures existantes, souvent de taille petite ou moyenne (villages de pêcheurs, bourg agricole ou centres administratifs) pour devenir de véritables agglomérations où l'activité touristique prédomine. La seconde, et celle qui va être étudiée, est la station balnéaire

construite en front de mer. Une station balnéaire peut être définie comme un système territorial de production et de distribution de biens et services de loisir (hébergements et équipements). La station balnéaire est gérée comme une ville et organisée autour d'une mono-activité socio-économique basée sur la valorisation des ressources humaines et naturelles (mer, climat, thermalisme,...) (European Commission, 2000). Il s'agit donc d'une ville littorale aménagée pour favoriser le tourisme balnéaire, soit les vacances au bord de mer et plus spécifiquement à la plage.

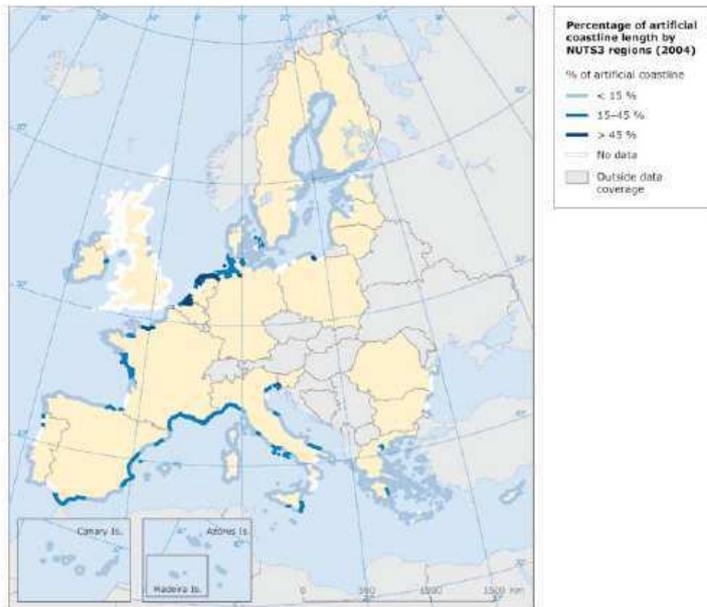
L'activité touristique et ses impacts sur le littoral européen

Le tourisme littoral, appelé aussi tourisme côtier ou balnéaire dans ce présent mémoire, est une des formes les plus anciennes de tourisme. Longtemps prisé pour les bienfaits thérapeutiques des eaux de mer, et ainsi réservé à l'origine à une élite, il a évolué vers une forme de tourisme caractérisé par une forte concentration saisonnière de visiteurs séjournant dans une même zone, principalement au cours de la période estivale. A l'heure actuelle, le tourisme côtier européen fait face à une compétition accrue avec l'émergence de nouvelles destinations. Les régions côtières doivent alors investir et se moderniser tout en préservant leur patrimoine naturel et culturel qui fait leur richesse.

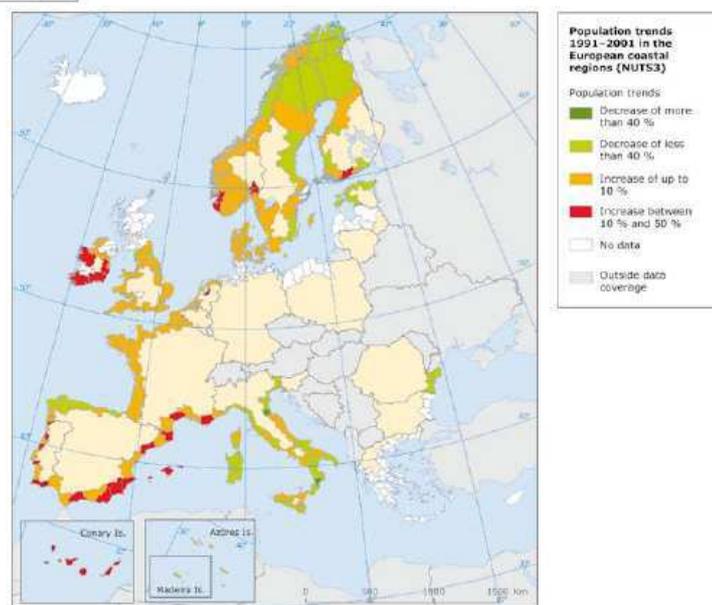
1. Evolution du tourisme sur les zones côtières européennes

La zone côtière évolue depuis de nombreuses années : elle est passée à de nombreux endroits d'une forme naturelle à une forme beaucoup plus urbaine en raison du développement de nombreuses infrastructures. Le tourisme littoral en Europe, et particulièrement en Méditerranée, est étroitement lié à la construction (hôtels, résidences secondaires, appartements, infrastructures commerciales et de loisir) ce qui génère l'expansion des surfaces artificielles. L'artificialisation galopante des côtes européennes s'accélère avec l'augmentation du niveau de vie dans l'Union Européenne et l'allongement de cette vie (Cf Carte 7). Une demande de qualité apparaît et l'industrie du tourisme y répond par la construction de golfs et de marinas. De façon générale, un tel développement n'a cessé de croître depuis une vingtaine d'années, sollicité par l'augmentation du nombre de classes moyennes en Europe. A l'heure actuelle, d'après l'Agence Européenne de l'Environnement (2006), la densité de population des côtes européennes est en moyenne supérieure de 10% à celle de l'intérieur des terres. Entre 1991 et 2001, les régions côtières françaises et néerlandaises ont subi une augmentation de population de 10% en moyenne et jusqu'à 50% par endroits (Cf Carte 8). Bien que ce dynamisme démographique ne soit pas dû qu'au tourisme, cette activité joue néanmoins un rôle non négligeable dans cette tendance.

Ces changements extrêmement rapides sont irréversibles et sont actuellement considérés comme l'une des plus grandes menaces du littoral. La plus grande concentration de surfaces urbaines s'étend sur le premier kilomètre du littoral et les plus grandes pressions urbaines se situent sur la Méditerranée, principalement en France, Espagne et Italie. Cependant, de nombreuses côtes de la Mer du Nord (Belgique, Pays-Bas) sont également intensivement occupées. Malgré cela, cette évolution est approuvée et même promue par de nombreuses régions côtières, le marché économique prenant le dessus sur les préoccupations environnementales.



Carte 7 : Pourcentage de zone côtière artificielle en Europe en 2004
 Source : EEA, 2006, basé sur EUROSION 2004



Carte 8 : Evolution de la population sur la zone côtière entre 1991 et 2001
 Source : EEA 2006, basé sur le recensement de la population entre 1991 et 2001, Eurostat

2. Impacts de l'activité touristique sur le littoral européen²

La Gestion Intégrée des Zones Côtières vise à appliquer les principes du Développement Durable sur le littoral. Dans ce sens, les impacts de l'activité touristique sur les zones côtières européennes sont étudiés et classés en fonction des trois piliers qui forment le « triangle du Développement Durable » : l'économie, la sociologie et l'environnement. Cependant, la réalité ne repose pas sur une simple trichotomie et une analyse systémique implique la prise en compte des interactions et des dépendances réciproques entre ces trois

² Dans cette partie, les impacts du tourisme sont étudiés entre autre à l'échelle des cas déterminés pour le mémoire (Pays de Marennes Oléron, Littoral des Maures, Ile de Texel). Cependant, en raison d'un manque de documentation sur le sujet, un grand nombre de données recueillies pour le cas du Pays Marennes Oléron ne prennent en compte que le territoire de l'île et non pas celui du Pays.

éléments. Ainsi, la typologie utilisée apporte de la clarté à l'analyse mais il est indispensable de garder à l'esprit le fait que tous les éléments sont liés.

o Impacts économiques

• **Echelle européenne et française**

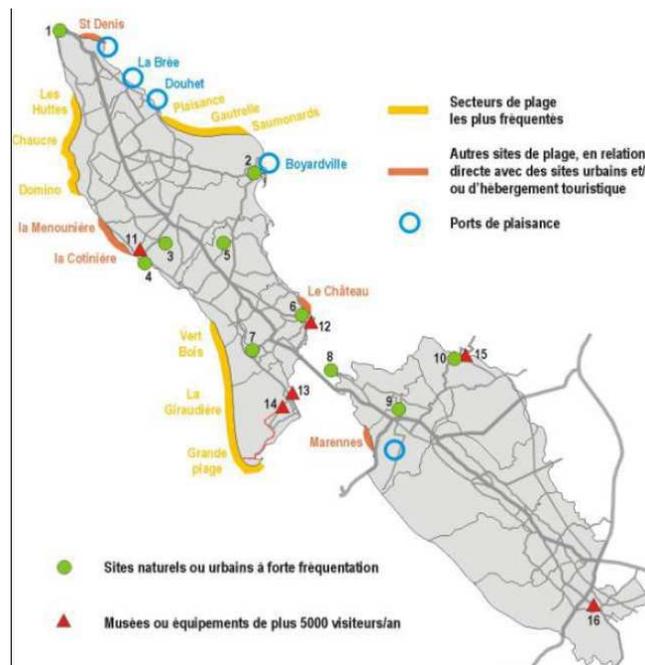
Le tourisme est une source majeure de revenus pour les régions maritimes européennes. Selon l'Agence Européenne de l'Environnement, ce secteur économique représente, au niveau européen, l'activité maritime la plus importante et la plus dynamique particulièrement pour le sud de l'Europe mais également pour bon nombre d'autres pays (pays Baltiques, Pologne, Sud de la Finlande...).

En France, le tourisme est la première ressource économique du littoral métropolitain. En 2003, il représentait 200 000 emplois pour les communes littorales soit 46% des emplois maritimes (Ifremer, 2004). Ce secteur a généré quatre fois plus de valeur ajoutée que la production de produits de la mer et que le transport maritime (DIACT, 2004). Le développement urbain lié à cette activité est souvent considéré par les autorités politiques comme un moyen de soutenir la croissance de la population et de renforcer l'économie locale. Cependant, la plupart des bâtiments construits sont des hôtels, appartements et résidences secondaires ce qui génère des inégalités saisonnières au niveau des activités et donc des inégalités au niveau des retombées économiques et des emplois. En France, le taux de chômage des communes littorales en 1999 était de 18% contre 13% en métropole (Insee, 1999). Ceci est dû en grande partie à la précarité des contrats saisonniers. De nombreux logements et services sont uniquement utilisés l'été et restent inoccupés hors saison. L'offre s'est donc adaptée en quantité aux périodes d'affluence de la fréquentation touristique mais il en résulte une surcapacité le reste de l'année accompagnée de réelles difficultés à rentabiliser les équipements.

• **Echelles locales**

- Impacts économiques sur le Pays Marennes Oléron

L'économie de l'île d'Oléron est totalement dépendante de sa position géographique. Son premier facteur d'attraction est la plage, ce qui concentre les destinations touristiques, ainsi que quelques sites particuliers (Chassiron, les citadelles, les ports de plaisance) (Cf Carte 9).



Carte 9 : Les sites de fréquentation touristique
Source : CREHAM, 2003

Ainsi, sa principale ressource économique est le tourisme balnéaire, ses emplois induits directs (restauration, hôtellerie, camping,...) et indirects (bâtiment, travaux publics pour la construction de résidences secondaires,...). L'apport touristique n'est pas uniforme, il représente plus de la moitié du chiffre d'affaire réalisé sur l'île d'Oléron et moins d'un quart sur le Bassin de Marennes (Pays Marennes Oléron, 2004). Cependant, le Pays enregistre une nette augmentation de la part des emplois précaires en général entre 1990 et 1999 (Cf Figure 2). Le caractère saisonnier de certaines activités influe sur la part des emplois à temps partiel et des contrats de travail à durée déterminée mais également sur le taux de chômage qui tend à augmenter. L'île compte en moyenne 15,5% de sa population active au chômage, avec des extrêmes tels que sur la commune de La Brée les Bains où le taux de chômage atteint 27%.

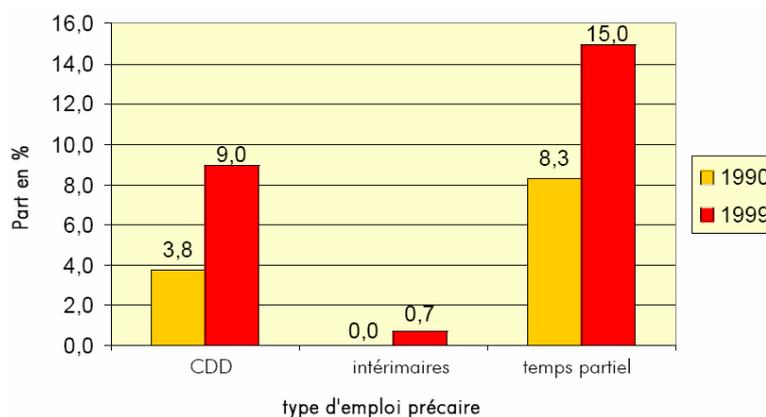


Figure 2 : Répartition des emplois précaires en 1990 et 1999 sur le Pays Marennes Oléron
Source : Pays Marennes Oléron

Le secteur tertiaire emploie 75% de la population active de l'île et comprend 76% des établissements implantés sur l'île avec une proportion importante de services (plus de 47% des établissements oléronais) (Plan Plages Oléron, 2005). L'importance donnée aux activités touristiques génère également une réduction absolue de la SAU et du nombre d'exploitations

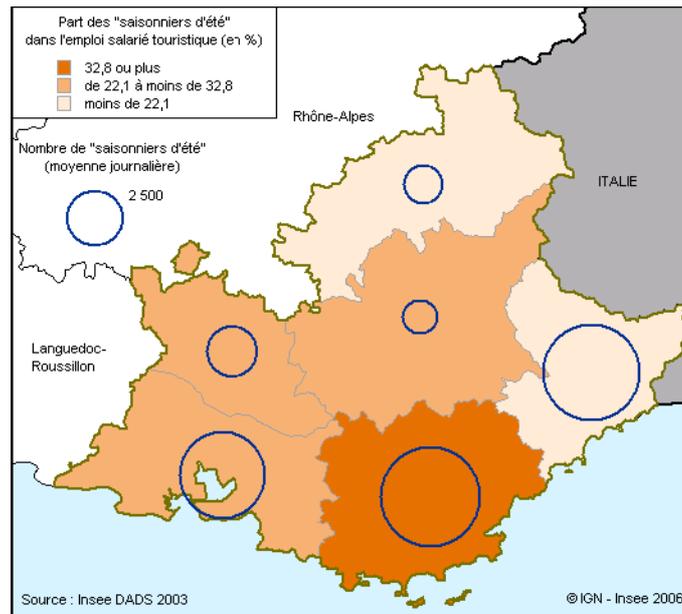
agricoles. Même si le volume de production se maintient, le nombre d'entreprises agricoles est en chute constante.

- Impacts économiques sur le Littoral des Maures³

Le tourisme est l'activité fondamentale, le principal moteur de développement du territoire du SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez mais également du territoire du SIVOM. Le secteur des Maures et du Golfe de St Tropez constitue un pôle touristique essentiel avec une forte représentation du secteur tertiaire (75% des emplois tertiaires du département du Var), et de l'offre hôtelière (principalement à Cavalaire, Ramatuelle, La Croix Valmer). Avec l'allongement de la période dite estivale, le secteur touristique a remporté en 2001 2,4 milliards d'euros sur le territoire du SCOT. Bien que les sites naturels ou culturels attirent bon nombre de visiteurs, la première destination demeure le littoral. Grâce aux activités balnéaires, cette zone accueille la grande majorité des nuitées. L'économie de plage représente alors un pan important du système économique général du golfe. L'exploitation de certaines zones de plages a ainsi été concédée aux plagistes pour un usage commercial. Pampelonne, dans la commune de Ramatuelle, en est l'exemple significatif. Cette station balnéaire offre plus de 600 emplois et son chiffre d'affaires est équivalent à 15 millions d'euros.

Conséquence du tourisme, le tissu économique local est alors structuré autour de très petites entreprises, le nombre d'activités agricoles diminue et la SAU chute (-35% entre 1988 et 2000, la surface du SCOT n'ayant pas évolué), les implantations nouvelles, restructurations et extensions sont rendues difficiles par un manque d'offres de surfaces et de locaux d'activités. Le territoire du SIVOM présente donc un fort handicap auquel il doit apporter des solutions s'il souhaite assurer sa diversification et sa pérennité économiques. De plus, le dynamisme économique est marqué par la saisonnalité, phénomène pénalisant générant une certaine précarité. Le « roulement » des entreprises est important et le nombre de demandeurs d'emploi fluctue largement. Le département du Var est le plus marqué par ce phénomène dans la région car l'emploi saisonnier d'été représente un tiers de l'emploi salarié touristique (Cf Carte 10). 23 % de ces saisonniers travaillent dans une activité du secteur du commerce (Rapport Insee, 2006).

³ Sources principalement issues du SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez, 2001



Carte 10 : Part des saisonniers d'été dans l'emploi salarié touristique en Provence Alpes Cote d'Azur
Source : Rapport d'études INSEE 2006 : Caractérisation du travail saisonnier lié à la fréquentation touristique en PACA en 2003

- Impacts économiques sur l'île de Texel

En un-demi siècle, le tourisme est devenu la principale ressource de l'île. A l'heure actuelle, cette activité emploie environ 25% de la population totale. Cependant, il est reconnu que les impacts indirects et la dépendance au tourisme sont largement plus élevés et toucheraient 75% de la population (Van der Duim, 2001). D'après les statistiques, le tourisme a rapporté, en 2000, 90 millions d'euros contre 55 millions pour l'agriculture et 35 millions pour la pêche (Karen P. Fabbri, 2002). Le secteur de la construction et du commerce emploie également de nombreuses personnes. Cependant, ces deux domaines sont largement dépendants du tourisme.

• **Bilan**

Le tourisme littoral est, sur le plan économique, une activité à deux visages. Génératrice de profits, cette forme de tourisme permet à bon nombre de communes littorales de vivre et de se développer. Il permet également de multiplier le nombre d'emplois, principalement dans le tertiaire. Cependant, ces emplois sont souvent saisonniers et les contrats précaires entraînent une forte fluctuation des chiffres du chômage, atteignant des taux extrêmes hors-saison. De plus, en développant les activités tertiaires, le tourisme génère indirectement un recul des activités agricoles ainsi qu'une importante vitesse de rotation des petites entreprises qui ont des difficultés à s'implanter ou à s'étendre.

Ainsi, il semble que les nouveaux modèles de station balnéaire vont devoir élargir leur champ d'action pour ne plus être uniquement dépendant de la mono-activité touristique et pouvoir ainsi se développer de façon durable. La prise en compte de nombreux facteurs externes au tourisme permettrait aux stations d'assurer leur pérennité et leur stabilité économique tout au long de l'année.

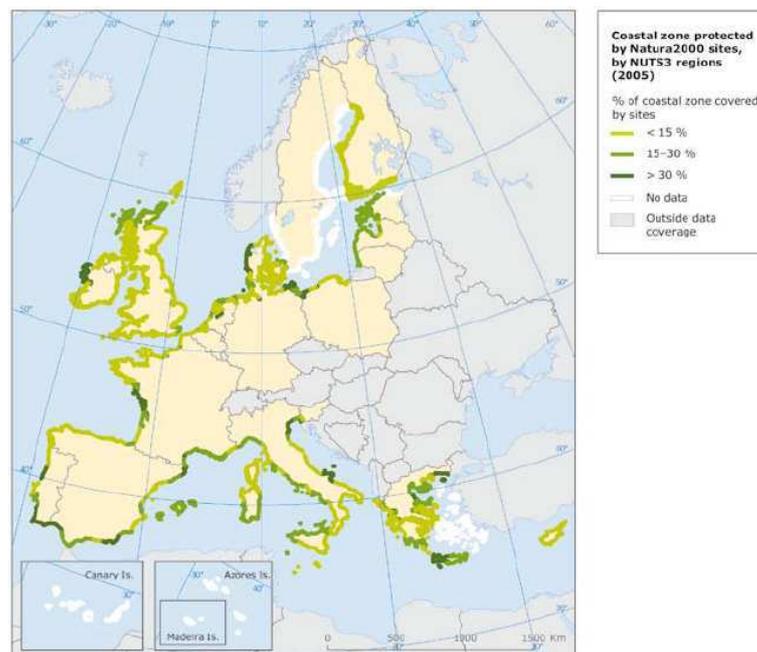
o Impacts environnementaux

• **Echelle européenne et française**

Le développement des zones côtières dû à l'intensification touristique entraîne une sur-fréquentation des espaces naturels tant dans les terres que dans la mer. Cette pression anthropique génère une augmentation de la consommation d'eau et d'énergie sur le littoral, la production de déchets et autres polluants, la fragmentation des habitats et donc une diminution de la biodiversité.

De plus, le développement touristique crée une croissance de l'urbanisation et donc l'avancement des surfaces artificielles. Ainsi, l'étalement urbain est responsable de 45% des surfaces artificielles le long des côtes européennes (EEA, 2006) entraînant une diminution des espaces naturels. Les zones humides sont les espaces naturels les plus importants le long des côtes européennes. En 2000, les Etats Membres qui comptaient le plus de zones humides étaient la Roumanie, l'Allemagne et les Pays-Bas. Cependant, entre 1990 et 2000, l'Europe a perdu 400 km² de zones humides. Une des raisons de cette perte vient du fait que ces zones ont une très faible valeur économique et qu'il est à l'heure actuelle relativement facile de les assécher au bénéfice d'infrastructures touristiques et de logements. Natura 2000 est le principal instrument pour la protection de ces zones naturelles (Cf Carte 11).

Enfin, l'augmentation de la mobilité, accélérée par la demande touristique crée des pressions supplémentaires sur de nombreuses zones côtières.



Carte 11 : Pourcentage de zones côtières européennes protégées par Natura 2000 en 2005
Source : EEA 2006, d'après Natura 2000

En France, l'augmentation de la surface des terres artificialisées représente plus de 0,6% de la surface totale des communes littorales (Corine Land Cover 1990 et 2000). En 2000, 27,2% des terres situées à moins de 500 m de la mer sont artificialisées (Corine Land Cover 2000). Afin de limiter la dégradation et de développer une nouvelle forme de tourisme respectueux de l'environnement, des parcs et réserves naturelles ont été créés. En France, le Conservatoire du littoral protège plus de 100 000 hectares et 400 sites naturels au 1er juin

2006. Deux Parcs nationaux (Guadeloupe et Port-Cros) et onze Parcs Naturels Régionaux⁴ sont présents sur le littoral, soit 25% des PNR. 42 des 143 réserves naturelles métropolitaines sont situées sur le territoire d'au moins une commune littorale.

Parallèlement aux impacts négatifs générés par le tourisme sur l'environnement côtier, les activités touristiques s'exposent à de nombreux risques en assumant un tel développement. La proximité du littoral expose les bâtiments et donc les personnes aux inondations, tempêtes...et le réchauffement climatique ainsi que l'augmentation du niveau de la mer qui en résulte, va surement augmenter ces risques. 11,5% des sites Seveso de France métropolitaine sont situés dans les communes littorales et 2,1 millions de personnes habitant dans une commune littorale ont au moins un site Seveso sur leur territoire (Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, 2002).

De plus, le phénomène d'érosion accentué par la pression des activités touristiques augmente les risques. L'érosion est un phénomène naturel qui a toujours existé et qui a façonné les côtes européennes depuis des années mais l'ampleur actuelle de la dégradation est loin d'être naturelle. En 2004, environ 20 000 km de côtes (soit 20% de l'ensemble du littoral européen) sont estimées particulièrement affectées par ce problème et par endroits, le recul du trait de côte est de 2 mètres par an (EEA, 2006). En France, 24% du littoral métropolitain recule du fait de l'érosion côtière (Eurosion, 2004).

- **Echelles locales**

- Impacts environnementaux sur le Pays Marennes Oléron

La création du pont de l'île d'Oléron puis sa gratuité en 1991 ont fortement accru sa fréquentation et renforcé la continentalité du territoire. Sa fréquentation augmente mais les espaces naturels du littoral oléronais sont en grande partie protégés ce qui limite leur dégradation. Les outils employés sont variés :

- Mesures règlementaires : Sites inscrits, classés ; Arrêtés de protection de biotope ; Réserve naturelle ; Réserve de chasse maritime ; Natura 2000
- Servitudes : Loi littoral ; Schéma de Mise En Valeur de la Mer ; Protection des sites naturels et urbains ; Etablissements ostréicoles et coquilliers, et gisements naturels d'huîtres et de coquillages...
- Politique foncière : Conservatoire du littoral et des rivages lacustres ; Conseil Général de Charente-Maritime ; Office National des Forêts
- Inventaires spécifiques : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU de chaque commune) ainsi que la Charte paysagère du CAUE 17 constituent également des outils de protection vis-à-vis du littoral. Malgré toutes ces mesures, le développement touristique a généré une profonde perturbation des paysages. Responsables de l'application des documents d'urbanisme, les communes ont souvent favorisé le développement touristique à l'encontre de la qualité architecturale et urbaine des paysages traditionnels. Les terrains campables en sont l'illustration. Points noirs du paysage oléronais, ils abondent et se développent, pour certains, de façon anarchique, indépendamment des réglementations en vigueur, posant de nombreux problèmes sanitaires et écologiques quant à l'évacuation des eaux usées. Estimés à 8000 sur l'ensemble de l'île, et

⁴ PNR des Caps et marais d'Opale, PNR des boucles de la Seine normande, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, PNR d'Armorique, PNR de Brière, PNR des Landes de Gascogne, PNR de la Narbonnaise, PNR de Camargue, PNR de Corse, PNR de la Martinique, PNR de Guadeloupe (juin 2005).

avec le développement des bungalows, ils constituent un enjeu actuel paysager et écologique (Plan Plages Oléron, 2005).

La sur fréquentation touristique est également source d'une augmentation de la consommation des ressources et de pollutions. Ainsi, les touristes produisent chaque année en moyenne 30 000 tonnes de déchets sur l'ensemble du Pays. De plus, la concentration des activités touristiques autour des plages génère une concentration de la population et des déplacements sources de nuisances : congestion, pollution, bruit, insécurité.

Les phénomènes d'érosion touchent également l'île d'Oléron et sont accélérés par la sur-fréquentation touristique. Les taux d'érosion annuels sont de 2,2 mètres en moyenne sur les zones les plus vulnérables (EuroSION database, 2004). Cependant, ces phénomènes d'érosion sont rarement réguliers dans le temps et dans l'espace et lors d'années exceptionnelles l'érosion peut être extrême. Citons l'exemple de la Grande Plage de St Trojan où les mesures de suivi de l'ONF ont montré un recul de 15m en 9 mois en raison des fortes tempêtes de l'hiver 1999-2000. Les communes de l'île sont alors soumises à un Plan de Prévention des Risques en raison des problèmes d'inondation, d'incendie ou d'éboulement.

- Impacts environnementaux sur le Littoral des Maures

Le diagnostic de territoire du SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez a mis en évidence un état initial de l'environnement satisfaisant. Des inventaires (ZNIEFF, Natura 2000) et d'autres études ont montré la qualité des espaces naturels et sont la base de mesures de protection qui constituent aujourd'hui des facteurs déterminants, des fondements de l'aménagement de ce territoire. Ainsi, une grande partie de l'environnement littoral du territoire du SCOT est réglementé : sites inscrits et classés, ZNIEFF concernant les milieux marins, ZNIEFF concernant la partie terrestre (Cf Tableau 1).

	Site Classé	Site Inscrit	ZNIEFF Marine	ZNIEFF Terrestre
Cavalaire			Herbier de posidonies de la baie de Cavalaire	La Carrade
La Croix-Valmer	Cap Lardier, Cap Taillat et Cap Camarat, leur arrière pays et le domaine public maritime	Presqu'île de St Tropez : ensemble du territoire communal situé au sud de la RD 559	Pointe Andati	Cap Lardier et Cap Taillat
Ramatuelle	Les 3 caps et leur arrière pays	Presqu'île de St Tropez : ensemble du territoire communal	Cap Camarat au Cap Lardier	Plage de Pampelonne
Le Rayol-Canadel				Corniche des Maures

Tableau 1 : Exemples d'environnements réglementés sur le littoral des Maures
Source : SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez

De plus, la loi littoral protège les 9 communes littorales du territoire du SCOT et donc des 4 communes du SIVOM. De multiples contentieux ont été engagés, en référence à ces dispositions, contre des procédures et autorisations d'urbanisme. Le tourisme n'est pas le seul responsable de ces contentieux mais il est une source majeure de conflits entre les multiples acteurs de ces zones naturelles.

Malgré toutes ces protections, le territoire est fragile et, aujourd'hui, l'environnement et la qualité de vie sont menacés par la fréquentation toujours plus importante des sites touristiques, naturels ou humains. Les impacts de cette sur-fréquentation sont évidents et sont clairement distingués dans le diagnostic du SCOT : saturation des équipements (routes, transport public), des plages et autres espaces naturels, pollutions, pointes de consommation (eau potable, énergie), pointes de productions de déchets et d'effluents. Il en résulte une sur-dimension des équipements et services par rapport aux besoins réels des populations permanentes qui en supportent par ailleurs le coût. A ces nombreux impacts s'ajoute la notion de risque sur la zone littorale. La fréquentation touristique est source d'une augmentation des risques d'incendies, d'inondations ou encore d'éboulements, liés à une accélération de la vitesse d'érosion.

- Impacts environnementaux sur l'île de Texel

Bien que la faune et la flore de l'île ne soient pas extrêmement abondantes, sa richesse biologique est une des raisons de son attractivité. Ainsi, la diversité de la nature et des paysages de l'île attire bon nombre de touristes mais la dégradation est faible car le territoire naturel est largement protégé à travers une réserve naturelle et un parc national. Un tiers du territoire environ fait partie du Parc National des Dunes de Texel, le reste de l'île est principalement utilisé pour l'agriculture. Les forêts ont aujourd'hui une fonction de loisir et font partie de zones protégées. L'île de Texel est en mouvement perpétuel en raison des mouvements de la mer. Des systèmes de protection ont été mis en place tels que des digues ou des ajouts de sables sur les dunes.

- **Bilan**

Ainsi, de façon générale, le tourisme littoral est source de dégradations environnementales. En générant de la pollution ainsi qu'une surconsommation des ressources, il menace la biodiversité. Malgré de nombreux documents et règlements protégeant les espaces naturels, le tourisme littoral perturbe et banalise les paysages. De plus, la sur-fréquentation augmente la présence du risque pour les biens et les personnes, à court et long terme. L'existence de cette notion de risque sur le littoral peut affecter le choix de la destination des futurs visiteurs mais peut aussi avoir un impact sur la façon dont sont aménagées les zones touristiques et donc les stations balnéaires. Dans tous les cas, même si les aménagements n'évoluent pas, les pratiques devront inévitablement changer afin de limiter les conséquences liées à l'augmentation du risque.

Cependant, afin de diminuer l'impact environnemental du tourisme sur le littoral, les stations balnéaires devraient être aménagées de façon à inciter les visiteurs à respecter leur lieu de vacances. Il s'agirait par exemple de développer l'utilisation de moyens de transports non polluants (création de pistes cyclables notamment), ou encore de protéger l'accès à certaines zones et de canaliser les flux de visiteurs dans les zones sensibles. Toutefois, même si une évolution des aménagements s'avère nécessaire, un équilibre doit être trouvé afin de ne pas aller à l'encontre des objectifs initiaux et dégrader les paysages.

- Impacts sociologiques

- **Echelle européenne et française**

L'attractivité touristique de la zone côtière attire les investisseurs, générant ainsi des problèmes sociaux et culturels : la zone côtière devient totalement réservée, dans certaines

régions, aux classes sociales supérieures et de nombreuses stations balnéaires risquent de perdre leur identité locale. L'augmentation du niveau de vie en Europe a permis aux classes moyennes d'investir dans des résidences secondaires sur le littoral et de venir y passer quelques jours, hors vacances scolaires.

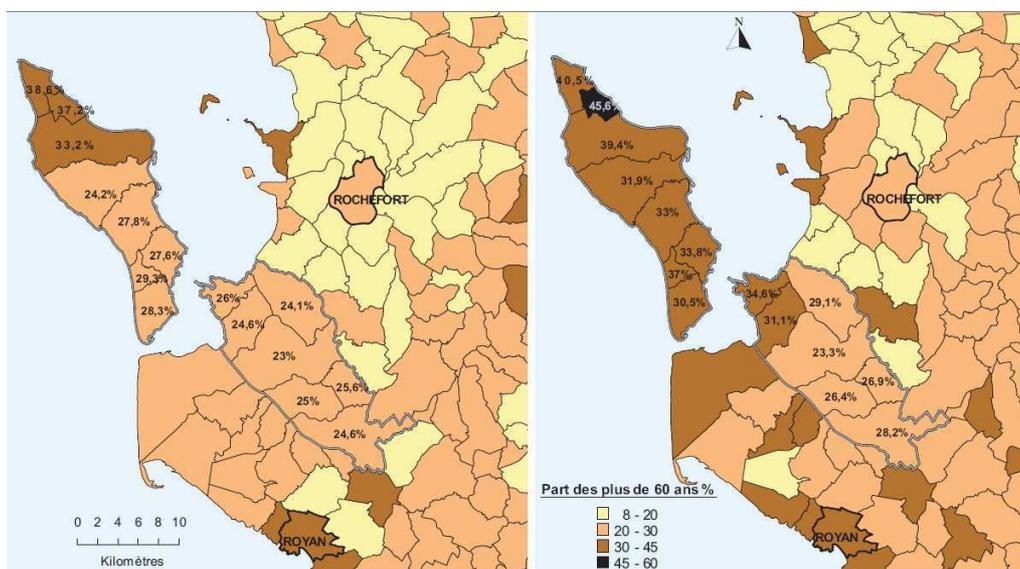
Les évolutions urbaines liées au tourisme s'accompagnent donc de changements sociaux. La bande côtière est de plus en plus réservée aux activités touristiques saisonnières et les résidents permanents doivent alors vivre dans l'arrière-pays côtier tout en continuant de travailler sur la bande côtière, voire dans le domaine du tourisme littoral. Les prix de l'immobilier dans les stations balnéaires n'ont cessé d'augmenter entraînant la migration des classes sociales les plus basses vers l'intérieur des terres et donc la croissance de disparités sociales.

12% des logements neufs construits en France entre 1990 et 2003 le sont dans des communes littorales ne représentant que 4% du territoire. A cela s'ajoute la construction de locaux non résidentiels dont le niveau est élevé sur le littoral métropolitain. Elle représente 40% des surfaces totales construites sur les communes littorales entre 1990 et 2003 (Observatoire du littoral, 2005). La typologie de ces logements est particulière au littoral. Elle présente un taux de résidences secondaires élevé et un taux de logements sociaux nettement insuffisant au regard de la demande avec pour corollaire un taux de vacance très bas (Observatoire du littoral, 2005).

- **Echelles locales**

- Impacts sociologiques sur le Pays Marennes Oléron

Malgré un solde naturel négatif, la population de l'île d'Oléron et du Pays ne cesse d'augmenter. L'attractivité du territoire et le solde migratoire intense qui en résulte est donc à l'origine de cette croissance. Le vieillissement de la population est également très marqué : l'île d'Oléron est le territoire le plus vieillissant de la Charente Maritime avec une part des plus de 60 ans représentant plus du tiers (34,8%) de la population totale (Insee, 1999) (Cf Carte 12). Il est cependant difficile de connaître réellement le profil de la population car le territoire accueille chaque année plus d'un million de touristes et, parmi eux, nombreux sont les propriétaires de résidences secondaires s'installant définitivement sur l'île à leur retraite.



Carte 12 : Part des plus de 60 ans dans la population totale en 1982 et 1999
Source : Pays Marennes Oléron

La pression foncière est énorme sur l'île d'Oléron où les secteurs urbanisés ont augmenté de plus de 50% en 10 ans. La construction de logements est en effet très importante depuis la gratuité du pont, notamment celle de résidences secondaires qui constituent 58% des logements existants de l'île d'Oléron et 38% des habitations de l'ensemble du Pays. La pression foncière génère une augmentation du prix des terrains et des logements, avec des difficultés d'accès des jeunes au logement. Il existe également un déficit en offre locative (autre que saisonnière) et en logement social (Plan Plages Oléron, 2005). En effet, la part de logements locatifs aidés (tous types de financements confondus) est très faible sur l'ensemble du Pays comparativement aux chiffres constatés en milieu urbain. Cette part est légèrement plus importante sur l'île d'Oléron (2,4%) alors que sur le Bassin de Marennes (2,1%) certaines communes ne disposent d'aucun logement de ce type (Hiers-Brouage, St-Just-Luzac...). La flambée du foncier et de l'immobilier a pour conséquences d'exclure les autochtones dans l'arrière-pays, les éloignant ainsi de leur lieu de travail et accentuant l'ampleur des déplacements domicile-travail.

- Impacts sociologiques sur le Littoral des Maures

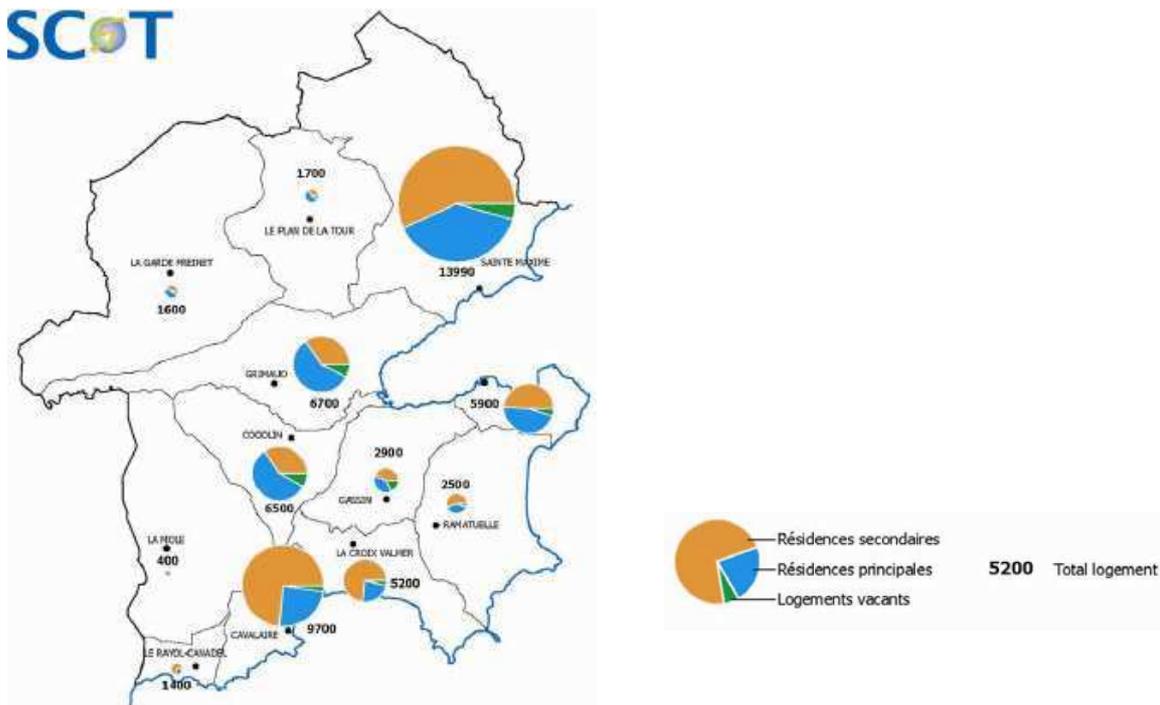
Le littoral des Maures présente des spécificités démographiques qui ne sont pas dues uniquement au tourisme : le cadre de vie très attractif incite de nombreuses personnes âgées à s'installer sur le bord de mer pour leur retraite. Ainsi, la population des 4 communes du SIVOM du Littoral des Maures a augmenté au cours des 20 dernières années à l'exception de celle du Rayol-Canadel (Insee 1982, 1990, 1999), s'accompagnant d'un vieillissement notoire (augmentation de la part des plus de 60 ans). Cependant, la connaissance de la population recensée ne suffit pas à décrire les caractéristiques sociologiques du territoire : 50 000 habitants sont recensés sur le territoire du SCOT mais jusqu'à 300 000 y résident en période estivale, sans compter les centaines de milliers de visiteurs « à la journée » certains jours (SCOT Grimaud et St Tropez, 2001). Les visiteurs et nouveaux résidents sont de toutes nationalités ce qui peut influencer la culture locale.

La spécificité démographique des communes du SIVOM se répercute sur le parc de logements qui se caractérise par un volume important, une forte croissance, un marché immobilier à prix extrêmement élevés, une offre très insuffisante de logements sociaux ou encore un poids excessif de résidences secondaires (Cf Tableau 2 et Carte 13).

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements sociaux	Lits touristiques marchands
Cavalaire	2328	7131	218	6339
La Croix-Valmer	1194	3771	116	5066
Ramatuelle	935	1394	20	10639
Le Rayol-Canadel	293	996	39	571

Tableau 2 : Répartition du parc de logement en 1999

Source : Syndicat Mixte du Golfe de St Tropez-Pays des Maures, 2004



Carte 13 : Répartition des logements par type en 1999
 Source : SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez

Ainsi, sur le territoire du SCOT, la part des résidences principales a diminué ces 10 dernières années (37,6% en 1982 et 1990 et 36,6% en 1999), de même que celle des logements vacants (7,1% en 1982, 5,9% en 1990 et 5,2% en 1999), mais la part des résidences secondaires a augmenté (55,3% en 1982, 56,4% en 1990 et 58,2% en 1999). Le parc total de logements augmente deux fois plus vite que la population recensée, au profit des résidences secondaires (en 1999, +22% contre +11%). Cette situation s'accroît depuis 10 ans avec 6 000 à 7 000 nouvelles résidences secondaires construites contre 3 200 à 3 800 résidences principales (SCOT Grimaud et St Tropez, 2001). Cette tendance est particulièrement marquée dans les communes orientées vers le tourisme balnéaire.

La pénurie de logements sociaux touche principalement les communes du littoral. La demande locative est très forte avec près de 70% de demandes non satisfaites. Le parc HLM est saturé et les conditions d'accès au logement locatif privé sont difficiles (Cf Tableau 3).

	Nombre total de logements HLM	Taux
Cavalaire	218	9,40%
La Croix-Valmer	116	9,70%
Ramatuelle	20	2,10%
Le Rayol-Canadel	27	9,20%

Tableau 3 : Nombre de logements sociaux en 2004
 Source : DRE du Var, recensement au 1^{er} Janvier 2004

En conséquence, les actifs du territoire ont de très grandes difficultés à se loger du fait de la rareté de l'offre et des prix pratiqués. Les conditions du marché de l'immobilier

empêchent les jeunes couples aux revenus moyens d'envisager un achat. Parallèlement, le marché de la location saisonnière, très lucratif, concurrence très durement la location à l'année.

- Impacts sociologiques sur l'île de Texel

Cette île possède des caractéristiques démographiques particulières. Le nombre d'enfants diminue alors que le nombre de personnes plus âgées (plus de 65 ans) augmente. Il faut également noter la présence de nouveaux habitants : un habitant sur quatre vit sur l'île depuis moins de 20 ans, et un sur huit depuis moins de 10 ans (Van der Duim, 2001). En effet, de plus en plus de « continentaux » et/ou de personnes retraitées viennent vivre sur l'île. D'un côté, ils partagent le sentiment particulier de l'insularité, la fierté des habitants, mais de l'autre ils introduisent obligatoirement de nouvelles normes, valeurs et styles de vie. Il en résulte une fragmentation culturelle qui est à la source de la montée d'un désir de protection de l'identité locale.

Ainsi, les habitants de Texel, qui sont de façon générale très fiers de leur île, veulent préserver son identité. Des drapeaux, des autocollants, la création de produits locaux, 'real Texel products', la formation d'un parti local appelé 'l'Interêt de Texel' (Texel Belang) et d'un groupe d'action local 'Dix pour Texel' symbolisent ce désir. Très attachés à leur patrimoine culturel, les habitants sont alors partagés face au développement touristique qui leur apporte une rentrée économique non négligeable mais qui menace leur culture.

Le tourisme a induit un important flux de personnes, de capitaux, d'idées et d'images. Une enquête sur le développement touristique sur l'île de Texel a montré que les ¾ des personnes qui ont répondu pensent que le tourisme a considérablement changé leur vie quotidienne. Cependant, seulement une personne sur deux pense que ce changement est positif (Van der Duim, 2001).

• **Bilan**

Ainsi, le tourisme littoral génère de multiples perturbations du point de vue sociologique. Malgré un solde naturel souvent négatif, les populations des communes littorales augmentent mais vieillissent. De plus, les résidents permanents sont totalement submergés par la population touristique en période estivale. Cette sur-fréquentation touristique se répercute également sur le parc de logements. Ceci se caractérise par une surreprésentation des résidences secondaires, une offre insuffisante en logements sociaux et en locations à l'année, une pression foncière énorme qui s'accompagne de prix extrêmement élevés. Par conséquent, les actifs et les jeunes ont d'importantes difficultés à se loger sur le littoral. Le recul de leurs résidences dans l'arrière-pays a alors des conséquences sur les déplacements domicile-travail.

Ainsi, il semble qu'une adaptation des aménagements touristiques aux évolutions sociologiques soit essentielle. Les stations balnéaires vont donc devoir répondre, dans un premier temps, aux besoins des populations plus âgées dont le nombre augmente sur le littoral. Ces personnes ont des exigences spécifiques en termes d'infrastructures ou encore de loisirs. Elles nécessitent également la création de maisons de retraites, de centres de soins et donc le développement de structures d'aides à la personne. De plus, il semble indispensable de repenser le modèle de station pour le rendre accessible à une population plus large. Ainsi, les nouvelles formes de stations balnéaires devront proposer un panel de logements qui ne sera pas uniquement réservé aux classes sociales les plus élevées. Ces modèles d'aménagements touristiques devront assurer un lien entre le littoral et l'arrière-pays.

o Tableau bilan des impacts du tourisme sur un territoire

Des impacts communs ont pu être dégagés des différents cas étudiés (Cf Tableau 4). Ces impacts sont uniquement classés par catégorie (économie, environnement, sociologie) mais ne sont pas soumis à un jugement de valeur. En effet, chaque acteur, en fonction de son intérêt et de son rôle sur le territoire, peut avoir une vision positive ou négative d'un même impact. Cela dépend également du projet de territoire déterminé, de ses enjeux et objectifs espérés.

Impacts économiques	Impacts environnementaux	Impacts sociologiques
Fort pourcentage d'emplois tertiaires	Saturation des équipements, plages et autres espaces naturels	Augmentation de la population malgré un solde naturel négatif
Gains importants pour le territoire	Pollutions	Vieillessement de la population
Recul des activités agricoles	Pointes de consommation	Multiplication de la population entre la basse et la haute saison
Problèmes d'implantation des nouvelles entreprises, de restructuration ou d'extension	Pointes de production de déchets et d'effluents	Pression foncière énorme : croissance importante, volume important, prix élevés
Saisonnalité et contrats précaires	Perturbation des paysages	Forte représentation des résidences secondaires
Mono activité	Augmentation des risques liés à la zone littorale	Offre insuffisante en logements sociaux et location annuelle
Création d'emplois	Montée du désir de préservation de l'environnement local, source de l'attractivité du territoire	Difficulté d'accès au logement pour les jeunes et les actifs
Source de développement d'un territoire		Marché de la location saisonnière très lucratif.

Tableau 4 : Tableau bilan des impacts de l'activité touristique sur un territoire

Conclusion

La relation entre le tourisme et le littoral est ambivalente. Source de dégradations environnementales et de disparités sociales, l'activité touristique nuit au développement durable de la zone côtière. Cette dégradation du littoral en raison de la pression touristique génère des coûts externes que les stations balnéaires (entre autres) doivent payer. Cependant, la forte demande touristique crée des retombées économiques extrêmement importantes et indispensables à la survie de bon nombre de stations. Malgré ses impacts négatifs, le tourisme est donc indissociable de la zone côtière. Il est alors impossible de le supprimer mais indispensable de le réguler.

Les évolutions économiques, environnementales et sociologiques causées par le tourisme balnéaire sont, de façon générale, redondantes sur un territoire. Elles doivent donc être prises en compte pour assurer le développement des stations à long terme. De nouvelles formes d'aménagements pourraient diminuer les impacts négatifs pour la zone côtière et ses habitants mais, dans un premier temps, il semble indispensable de s'adapter aux changements. Avec l'augmentation du niveau de vie et du temps libre pour les loisirs, l'industrie du tourisme européen va nécessairement croître et les évolutions vont donc s'accélérer. Afin d'assurer la qualité et la compétitivité des destinations littorales à moyen et long terme, cette croissance devra donc être gérée. L'avenir et le développement des stations balnéaires devront donc être associés à une nouvelle forme de tourisme dit durable et à une recomposition du développement urbain côtier.

Un équilibre entre le développement local, la protection des habitats et la qualité paysagère devra alors être trouvé pour assurer un futur durable aux littoraux et donc aux stations balnéaires. La recherche de cet équilibre est un objectif de l'Union Européenne traduit en tant que Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Une gestion et un aménagement intégré du littoral devraient permettre à ce territoire de concilier fréquentation et protection à travers un développement durable. Cela devrait également permettre de réguler les erreurs du marché et d'internaliser les coûts externes dus aux dégradations environnementales et aux disparités sociales. A travers l'étude de la GIZC, nous verrons comment l'UE souhaite répondre aux problèmes relatifs au tourisme côtier et quels impacts cela va concrètement induire sur les aménagements touristiques actuels des stations balnéaires.

Chapitre 2 : La Gestion Intégrée
des Zones Côtières, une réponse
européenne face à un état
d'urgence

Le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières et ses applications dans le domaine du tourisme

Comme cela est décrit précédemment, les 89 000 km de littoral européen doivent faire face à des pressions énormes dues notamment à l'attractivité touristique. A l'heure actuelle, 85% des côtes d'Europe sont identifiées comme étant des zones à risques (EEA, 2006). Malgré les nombreuses politiques mises en place pour aménager et développer les zones côtières, la dégradation continue. La gestion de la majorité du littoral européen a été incohérente pendant des années. L'Union Européenne à travers la Gestion Intégrée des Zones Côtières désire gérer de façon raisonnée et concertée les littoraux afin d'appliquer les principes de Développement Durable sur ce territoire si convoité.

1. La Gestion Intégrée des Zones Côtières : un concept multidisciplinaire à l'échelle européenne

Cette partie présente le concept de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) en tant que stratégie de l'Union Européenne. Il s'agit de comprendre les objectifs de la GIZC et ses méthodes d'applications dans sa globalité pour mieux appréhender ses portées et limites sur le tourisme littoral. La seconde partie sera alors consacrée à son application dans ce domaine économique et donc dans les stations balnéaires.

o La nécessaire mise en place d'une stratégie à l'échelle européenne

Il existe dans le monde une multitude de définitions du littoral et donc différentes visions pour aménager et gérer ce territoire. Ceci est fortement ressenti en Europe : chaque Etat Membre possède ses propres politiques relatives à la gestion des zones côtières. Cependant, face à la situation actuelle, il est indispensable de réaliser que les problèmes rencontrés ont une dimension européenne et qu'ils ne peuvent pas être résolus par les Etats Membres de façon indépendante (héritage naturel et culturel commun, transfert de polluants, développement touristique,...). De plus, les Etats doivent profiter des expériences voisines afin de savoir quelle action est efficace et pourquoi. Il s'agit également d'améliorer les connaissances actuelles sur les zones côtières européennes (en termes d'enjeux et de problématiques). Enfin, l'Union Européenne influence à l'heure actuelle le développement des zones côtières tant dans ses politiques que dans ses actions (transport, pêche, environnement, agriculture, énergie, politiques industrielles) ce qui s'additionne aux politiques nationales existantes (Site de la Commission Européenne).

En conclusion, la mise en place d'une stratégie européenne s'avère indispensable pour espérer un développement durable des littoraux. Cette initiative est totalement dans la continuité de la situation internationale.

o La naissance de la GIZC : Contexte et historique

Contexte international de
gestion des littoraux

1972 : US Coastal Management Act : loi fédérale américaine qui définit les objectifs fondamentaux de la GIZC et qui impose aux Etats côtiers américains d'élaborer des stratégies de GIZC

1980's : Mise en place de nombreux programmes de Gestion des Zones Côtières (GZC) dans les Pays en développement. Certains ont eu une assistance technique, d'autres ont été réalisés de façon indépendante.

1992 : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (UNCED), Rio de Janeiro : Agenda 21 : Chapitre 17 : *“Gestion intégrée et développement durable des zones côtières, y compris de la zone économique exclusive”*

1993 : World Coast Conference, the Netherlands : évaluation des actions réalisées pour renforcer la mise en place progressive d'un développement durable et d'une gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

L'initiative européenne est dans la continuité logique du contexte globale international (Cf Encadré 1). Cependant, les changements sont réellement apparus grâce à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (1992, Rio de Janeiro). Juste avant ce Sommet de la Terre, la Commission Européenne a adopté le 25 février 1992 une Résolution du Conseil relative à la future politique communautaire concernant la zone côtière européenne. Le 6 mai 1994, la Résolution du Conseil concernant la stratégie communautaire de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), document plus concret, a été adoptée. La nécessité d'une action européenne pour mettre en place cette GIZC est alors reconnue.

En 1995, un Programme de démonstration sur l'aménagement intégré des zones côtières a été proposé pour la période 1996-1999 (Site de l'Union Européenne). La réalisation de ce programme, basé sur la mise en place d'une GIZC à travers 35 projets locaux et régionaux, a confirmé les sources des problèmes :

- L'information concernant à la fois l'état des zones côtières et l'impact des activités humaines est insuffisante et inappropriée.
- La coordination entre les différents acteurs, administrations et politiques est insuffisante.
- La participation et la consultation des différents participants sont insuffisantes.

En septembre 2000, la Commission Européenne dépose ses conclusions définitives sur le Programme de démonstration et réalise deux documents. Le premier est une « Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen sur l'Aménagement intégré des zones côtières : une stratégie pour l'Europe ». Il présente les principes généraux qui ont émergé du Programme de démonstration et réfléchit à la traduction de ces principes en réelles actions réalisables au niveau européen. Parallèlement, le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) affirme qu'il est essentiel de gérer de façon intégrée les zones côtières. Le second document est la « Recommandation du Parlement Européen et du Conseil relative à la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement intégré des zones côtières en Europe ». Cette Recommandation a été adoptée par le Conseil et le Parlement le 30 Mai 2002. Elle explique comment la Commission va travailler pour promouvoir la GIZC à travers l'utilisation d'instruments et de programmes communautaires. La Recommandation insiste sur la démarche que les Etats Membres doivent suivre pour développer des stratégies nationales de GIZC. Les premières démarches nationales ont été

mises en place dès le mois de février 2006 et devaient tenir compte de tous les acteurs des zones côtières. Les stratégies françaises et néerlandaises sont développées dans un autre chapitre de ce mémoire.

Le véritable enjeu de cette stratégie européenne de Gestion Intégrée des Zones Côtières est d'assurer la sécurité des hommes et de promouvoir le développement économique sans compromettre l'intégrité écologique (EEA, 2006).

o La GIZC, une stratégie basée sur une approche collaborative

Le concept de GIZC suit les principes du Développement Durable. Son objectif est d'assurer la durabilité des activités économiques et sociales relatives aux zones côtières tout en protégeant leur environnement. L'implication de toutes les disciplines est indispensable pour trouver un compromis entre tous les intérêts. La stratégie de GIZC offre une trame pour le développement de réels programmes sur un territoire donné.

« Cette stratégie vise à promouvoir une approche commune de la planification et de l'aménagement du littoral s'inscrivant dans une philosophie de gouvernance en collaboration avec la société civile. Dans le cadre de la stratégie envisagée, le rôle d'inspiratrice et d'animatrice dévolu à l'UE devrait lui permettre de soutenir la mise en œuvre de l'AIZC⁵ par les États membres tant au niveau local et régional qu'au niveau national. Cette stratégie souligne également la nécessité d'une collaboration continue entre les services de la Commission. » (Commission Européenne, 2000). Le terme « intégré » utilisé dans cette stratégie insiste sur l'idée d'une approche collaborative mais peut être défini de façon plus précise. Ce terme signifie :

- Intégration sectorielle entre les différents secteurs concernés, qu'il s'agisse du tourisme, de la protection environnementale, de la gestion de l'eau ou encore du développement urbain.
- Intégration spatiale entre les plans de gestion, les programmes et les politiques mis en place à différentes échelles, et le long de la ligne de partage des eaux.
- Intégration à l'intérieur du Gouvernement, entre les différentes échelles d'administration (locale, régionale, nationale), et entre les différents départements.
- Intégration professionnelle entre la communauté scientifique travaillant sur le littoral et les responsables de la gestion et de l'aménagement de cette zone.

o La GIZC, une application difficile mais suivie

La Communication de la Commission a reconnu la grande différence entre les Etats Membres en termes d'administration, de contexte légal et culturel, ainsi que de maturité des processus de GIZC. Une approche flexible doit donc être envisagée. Cependant, afin d'appliquer la stratégie de GIZC à l'échelle locale, il est indispensable de rendre cohérents les différents programmes et législations nationaux qui ont trait aux zones côtières, l'objectif étant de s'assurer que chaque Etat Membre va mettre en place la GIZC de la manière la plus appropriée au territoire.

Ainsi, la Commission a créé un groupe d'experts pour accompagner les Etats Membres dans l'application de la Recommandation. Ce groupe a pour but de :

⁵ Aménagement Intégré des Zones Côtières : synonyme de GIZC

- Permettre des échanges d'expériences entre les Etats Membres
- Aider à l'établissement d'une interprétation et d'une compréhension commune de la Recommandation
- Etablir une approche, une méthodologie et un guide commun
- Faciliter la coordination transfrontalière au niveau régional mais également avec les organisations internationales concernées
- Assurer transparence et visibilité dans les processus d'application de la Recommandation (Site de la Commission Européenne).

Ce groupe d'experts a créé en son sein un « groupe de travail sur les indicateurs et les données » (WG-ID) qui a pour but d'évaluer les progrès en termes de GIZC mais également de développement durable des côtes. Les réponses des Etats Membres à la Recommandation européenne vont également être analysées par la Direction Générale de l'Environnement de la Commission Européenne. Un rapport sur l'évaluation de la GIZC en Europe a été réalisé en Août 2006 par un groupe privé sous l'ordre de la Commission (Rupprecht Consult, 2006). Ce rapport entre peu dans le détail des différents Etats Membres car ceux-ci n'ont pas encore tous rédigé leur évaluation nationale. Celle de la France est attendue pour la fin du Printemps 2007. efficace

Cependant, comme toute Recommandation à l'échelle européenne, la transposition de la stratégie dans les Etats Membres va être longue et difficile en raison de problèmes de traductions et donc d'interprétations. Il s'agit alors de s'intéresser à l'efficacité de la mise en place plutôt qu'à la méthodologie suivie. L'analyse des actions dans le secteur du tourisme balnéaire va permettre de rendre compte de l'efficience de la stratégie européenne.

2. La GIZC : vers une gestion intégrée et durable du tourisme côtier

La Gestion Intégrée des Zones Côtières apporte une structure politique cohérente pour les côtes. En appliquant les principes du Développement Durable sur les littoraux, ce concept influence de nombreux domaines relatifs à ces territoires dont celui du tourisme balnéaire. La gestion de cette forme touristique va alors s'accompagner de modifications pour les stations balnéaires en tant que modèles d'aménagement touristique du littoral. La GIZC va alors constituer un cadre pour l'évolution du tourisme littoral.

Cependant, en raison de la complexité des zones côtières et plus particulièrement du domaine touristique, il ne peut pas être géré par une seule institution et des instruments politiques appropriés (européens et nationaux) sont donc nécessaires pour accompagner la mise en place de la GIZC. Ainsi, en plus des politiques nationales, de nombreuses politiques européennes ont un impact sur la gestion du tourisme littoral. Il s'agit donc de s'intéresser aux politiques touristiques européennes qui peuvent soutenir la mise en place de la GIZC. Cependant, il faut noter que l'intégration sectorielle, entre autres, est une des conditions principales pour que la GIZC soit efficace. L'application de la GIZC dans le secteur du tourisme est indispensable mais ne sera réellement efficace que si elle est réalisée de façon intégrée.

o GIZC et politiques touristiques européennes

A l'heure actuelle il n'existe pas de politique touristique pour l'Union Européenne mais le poids économique de ce secteur pousse les institutions communautaires à intervenir. L'article 3 du Traité de Maastricht a limité les compétences de l'Union dans ce domaine. Cependant, même si elle ne dispose d'aucune compétence directe en la matière, l'UE peut jouer un rôle de coordination majeur et aider ainsi le littoral européen à conserver son statut de destination touristique attrayante et variée. Elle peut également examiner dans quelle mesure des actions prévues dans d'autres domaines, comme la politique régionale ou des transports, peuvent soutenir l'industrie du tourisme. De plus, les instruments financiers européens peuvent aider ce secteur à travers différents intermédiaires (politique sociale, environnement, transport, PME,...).

En 2000, la Commission Européenne a défini le concept de Gestion Intégrée de la Qualité (GIQ) des destinations touristiques côtières afin de soutenir les démarches d'amélioration de la qualité des destinations. Ceci est défini dans le rapport intitulé : « Pour un tourisme côtier de qualité » (Commission Européenne, 2000). Il semble alors qu'un tourisme de qualité peut contribuer au développement durable des zones côtières en améliorant leur compétitivité économique, en répondant aux besoins sociaux et en préservant leur environnement naturel et culturel.

Ainsi, le Conseil de l'Union Européenne soutient, dans sa résolution du 21 Mai 2002, une vision du tourisme européen basée sur la durabilité. La Commission a alors adopté en 2003 la communication « Orientations de base pour la durabilité du tourisme européen » (Commission des Communautés Européennes, 2003) qui souligne les objectifs et enjeux du tourisme durable. Ainsi, la résolution des problèmes liés à la trop forte concentration touristique sur les littoraux semble passer par l'émergence de nouvelles formes de pratiques touristiques afin de promouvoir un tourisme durable. Il pourrait alors s'agir d'encourager la création de modèles touristiques côtiers plus diffus et donc associés à l'arrière pays côtier pour diminuer la concentration et ainsi la pression exercée sur le territoire.

Afin d'aider le secteur et de renforcer sa compétitivité, la Commission Européenne a révisé son approche dans sa communication « Une nouvelle politique européenne du tourisme : renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe » (Commission des Communautés Européennes, 2006). Ceci induit notamment une amélioration de la gouvernance et l'élaboration de contacts réguliers avec les principaux acteurs durant les préparations de documents stratégiques et de consultations. Ainsi, les opérateurs du secteur du tourisme ont été activement consultés par la Commission, comme cela était le cas par exemple lors de la préparation du Livre vert sur les affaires maritimes (Commission des Communautés Européennes, 2006). Ce document a pour objet d'examiner l'ensemble des activités économiques des européens en rapport avec les océans et les mers ou ayant une incidence sur eux, ainsi que toutes les politiques connexes, afin de trouver le meilleur moyen de tirer davantage parti des océans de manière durable. Basé sur une approche consultative, le Livre vert sur les affaires maritimes définit les grandes orientations d'une politique maritime intégrée de l'UE.

Ainsi, l'Europe soutient sa stratégie de GIZC dans le domaine du tourisme à travers une démarche continue de promotion du tourisme durable. Le développement touristique doit être pensé à long terme, basé sur la consultation, le partenariat et la qualité.

o La GIZC ou l'émergence d'un tourisme côtier durable

• **Vers un cadre officiel pour la durabilité du tourisme littoral**

Dans la communication de 2000 de la Commission au Conseil et au Parlement Européen sur l'Aménagement intégré des zones côtières, le domaine du tourisme est étudié. Il est noté que la Commission Européenne doit aider les Etats Membres à supporter et promouvoir la protection environnementale et le tourisme durable. Sous l'influence du Comité consultatif du tourisme (composé des représentants des Etats Membres et créé en 1986 par décision du Conseil des ministres), et suite aux deux communications pour la promotion du tourisme durable (2001 et 2003), le Groupe Durabilité du Tourisme (GDT) a été établi en 2004. Ce groupe doit identifier les stratégies et mesures prises au niveau Communautaire, national, régional et local, qui ont trait à la promotion du tourisme durable notamment sur les zones littorales. Il va également étudier les contributions existantes et potentielles des politiques et programmes Communautaires sur le tourisme durable. Sur la base de cette analyse, le groupe va déterminer ses conclusions et proposer des recommandations pour améliorer la coopération des acteurs concernés et permettre une meilleure utilisation des instruments et programmes Communautaires. La Commission s'appuie sur les travaux de ce groupe qui s'achèveront d'ici la fin de l'année, pour lancer l'année prochaine un Agenda 21 européen consacré à ce domaine d'activité. Cette initiative soulignera l'importance de la durabilité économique, sociale et environnementale du tourisme.

• **Un programme pour la mise en place du tourisme durable sur les côtes**

Lancé en 2004, CoPraNet (Coastal Practice Network) est un projet de 3 ans soutenu par le programme INTERREG IIIC qui a pour but d'aider à l'établissement d'un réseau pour les praticiens des côtes et de relier les aménageurs, les gestionnaires et la communauté scientifique à travers l'Europe. Terminé en Décembre 2006, CoPraNet a permis de développer et d'échanger des informations sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour répondre, entre autres, aux questions du tourisme durable (Site de CoPraNet). Son budget global a été de 1,8 millions d'euros, ceci incluant la participation financière des partenaires. Les objectifs de CoPraNet dans ce secteur étaient de :

- Promouvoir, à l'échelle interrégionale, l'échange et le partage d'expériences concrètes afin de définir des lignes de conduite et des critères de qualité pour un tourisme durable dans les régions et villes littorales (y compris les îles et les stations balnéaires) dans le respect de leur cadre naturel et de leurs richesses culturelles et paysagères.
- Identifier des principes et des indicateurs de qualité et de durabilité du tourisme et des activités de loisirs dans les régions et villes côtières.
- Développer un programme interrégional de niveaux de référence, basé sur les indicateurs élaborés précédemment.
- Préparer la présentation d'un label international de qualité et de durabilité pour les destinations touristiques littorales, nommé Quality Coast.

CoPraNet a, entre autres, mis en place une base de données sur les meilleurs exemples de bonnes pratiques de gestion. Ceci était indispensable car, malgré les efforts réalisés à toutes les échelles (Europe, régions, autorités locales) pour adopter une approche intégrée pour la gestion des littoraux, le manque de moyens d'échanges des informations était une barrière importante. D'excellentes mesures adoptées dans une région, par exemple, n'étaient pas nécessairement mises en place ailleurs car leur existence n'était pas diffusée. La base de données réalisée par CoPraNet permet de résoudre ce problème. Les membres du réseau

peuvent diffuser des études de cas et des projets qui ont été couronnés de succès dans leur région afin de partager leurs connaissances et leurs expériences, ceci dans le but d'éviter les redondances.

Cependant, le plus grand succès du réseau CoPraNet est « Quality Coast » (EUCC, 2007) (Cf Figure 3). Ce label international de qualité joue un rôle très important dans la mise en place du tourisme côtier durable. Issu d'échanges d'idées et de la collaboration de partenaires CoPraNet, « Quality Coast » fournit aux visiteurs fréquentant une station balnéaire des informations précises et claires sur la qualité de leur destination. En effet, ce label répond à la volonté d'un comté ou d'une région d'être actif dans la mise en place du tourisme durable sur son littoral. L'engagement à mettre en valeur les paysages naturels, les héritages culturels, à gérer les capacités d'hébergement, et les aspects relatifs au développement durable du tourisme est valorisé par l'attribution du label « Quality Coast ». Complément des labels existants, son objectif est d'assurer la transparence d'une destination sur ses aspects naturels, économiques et sociaux et de promouvoir les « bonnes pratiques » touristiques. Ainsi, les visiteurs soutiennent et mettent en valeur la culture locale en participant à des activités commerciales qui favorisent la préservation de l'héritage naturel et culturel. Ils favorisent les petites entreprises préservant l'environnement et réduisent leur consommation de ressources non renouvelables. La création de ce label international était une tâche très ambitieuse en raison du grand nombre d'acteurs et d'enjeux à prendre en compte.



Figure 3 : Le label Quality Coast
Source : CoPraNet, Quality Coast, 2007

Bien que d'autres labels existent sur les zones côtières (Cf Annexe 3), "Quality Coast" est unique car il couvre une destination côtière entière (et non pas seulement la plage). De plus, en mettant en valeur le développement durable sur les zones côtières, l'obtention de ce label ne peut se faire que par la mise en place d'un programme intégré, tenant compte du plus grand nombre d'acteurs et d'enjeux. Ceci est également unique pour un tel label. 10 projets pilotes ont été mis en place en 2005 pour la réalisation du programme « Quality Coast » en suivant des critères précis. Ces tests ont permis d'affiner la liste de critères définis pour la réalisation d'un programme « Quality Coast ». Ces critères sont classés en 5 thèmes (Quality Coast, CoPraNet, 2007) :

- Nature
- Capacité d'accueil
- Qualité environnementale
- Socio-économie
- Autres

Ainsi, dans ce programme, la mise en place du tourisme durable passe par la relation avec le visiteur. Quality Coast se base sur l'information donnée au visiteur pour lui permettre

de respecter la qualité de l'environnement, plutôt que sur des prélèvements de terrain qui prouvent ou non la qualité environnementale du lieu.

Le réseau CoPraNet a donc permis de développer la communication, l'échange d'informations et d'expériences entre les différents praticiens et acteurs des zones côtières. Il a également soulevé le fait que la mise en place d'un tourisme durable passe essentiellement par la prise en compte de tous les acteurs ainsi que par la sensibilisation des visiteurs plutôt que par les aménagements qui peuvent être réalisés. En tant qu'outil de la GIZC, CoPraNet, et plus spécialement Quality Coast, montre que la stratégie européenne a une influence sur les stations balnéaires grâce à une prise de conscience des acteurs. Il ne s'agit pas d'ajouter des infrastructures ou de modifier des aménagements mais de poursuivre une démarche globale et soutenue de qualité et de durabilité. Ainsi, la première et principale application de la GIZC dans les stations balnéaires réside dans le suivi d'une démarche de développement respectueuse du territoire et des hommes et intégrée dans l'environnement local. Le tourisme existera toujours sur le littoral et il est donc indispensable de faire évoluer les mentalités et les comportements plutôt que de modifier, une fois encore, les paysages.

o Le tourisme côtier durable : méthodes d'application et d'évaluation au niveau européen

La mise en place du développement touristique durable sur les zones côtières doit se faire de façon ordonnée afin de connaître, de l'échelle européenne à l'échelle locale, la réelle efficacité des actions entreprises. Ainsi, depuis quelques années, de nombreuses initiatives portent sur la mise au point d'indicateurs de développement durable dans le domaine de la gestion des zones côtières. Ceci se retrouve à travers les programmes Pavillon Bleu ou Eco Trans⁶ basés sur une série d'indicateurs qui permettent d'appliquer et d'évaluer le tourisme durable. De plus, l'initiative Agenda 21 a inspiré la volonté de mettre au point des indicateurs de qualité pour les destinations touristiques. Cependant, malgré ces efforts, des méthodes standard pour évaluer les progrès du développement durable pour les destinations côtières font encore défaut.

Dans le cadre de la Recommandation européenne sur l'application de la GIZC, la Commission a créé, par l'intermédiaire du groupe d'experts, un « groupe de travail sur les indicateurs et les données » pour évaluer la progression de la gestion intégrée et du développement durable des zones côtières (WG-ID : Cf Chapitre 2, 1^{ère} partie). Ce groupe a défini un système d'indicateurs permettant aux institutions européennes et aux Etats Membres de réaliser le suivi des conditions de durabilité du développement du littoral. Ce travail est soutenu par le programme Interreg IIIC Sud Deduce (Développement Durable des Côtes Européennes) dont l'objectif principal est d'améliorer les outils ainsi que les systèmes d'observations nécessaires à la prise de décisions optimale pour la gestion du littoral, quelque soit le niveau d'analyse. Deduce réunit 9 partenaires dans 6 pays européens (Cf Carte 14) depuis janvier 2005 jusqu'à avril 2007 et intervient dans 5 domaines dont celui du calcul d'indicateurs du suivi du développement durable du littoral, qui est sa mission principale.

⁶ www.pavillonbleu.org et www.ecotrans.org



Carte 14 : Linéaire côtier pris en compte dans le programme Deduce au travers des 9 partenaires
Source : Observatoire du littoral, 2005

Ainsi, le WG-ID a mis au point 27 indicateurs structurés selon les sept objectifs principaux de la Recommandation européenne (Observatoire du littoral, 2005) :

- contrôler l'occupation des espaces naturels littoraux
- protéger, améliorer et célébrer la diversité naturelle et culturelle
- promouvoir et soutenir une dynamique et une économie côtière durable
- assurer un bon état du littoral et des eaux de baignade
- réduire l'exclusion sociale et promouvoir la cohésion des communautés littorales
- respecter les ressources naturelles
- caractériser les risques littoraux liés au changement climatique et garantir les protections appropriées

Ces 27 indicateurs renvoient à 46 mesures précises (CF Annexe 4). Un 28^{ème} indicateur a été conçu pour suivre la progression des expériences de GIZC. Celui-ci permet de suivre à long termes les évolutions des programmes, de les soutenir, les aider et leur permettre d'améliorer leurs actions dans tous les domaines.

Des mesures et observations relatives au domaine du tourisme sont alors également étudiées par le programme Déduce. Ainsi, le thème « Promouvoir et soutenir une économie côtière dynamique et durable » est directement lié au développement touristique et présente deux indicateurs sur le tourisme :

- Intensité du tourisme :
 - Nombre de nuits passées dans les logements touristiques
 - Taux d'occupation des lits
- Tourisme durable :
 - Nombre de logements touristiques portant l'écolabel de l'Union Européenne
 - Rapport entre le nombre de nuitées touristiques et le nombre de résidents

D'autres thèmes sont également liés à ce secteur économique. Prenons notamment celui lié à la réduction de l'exclusion sociale. Les mesures se font entre autres au niveau de la valeur de l'immobilier et de la part de résidences secondaires sur l'ensemble des logements.

Ainsi, de tels indicateurs permettent de définir et de fixer des méthodologies communes de calcul et de présentation des résultats, d'identifier les manques d'information et les incompatibilités entre partenaires, et enfin de fournir des résultats et des analyses à différentes échelles de travail : locale, régionale, nationale, européenne. Chaque Etat Membre doit donc se baser sur ces indicateurs pour effectuer le bilan de leur tourisme côtier et déterminer les orientations à suivre et à appliquer dans les stations balnéaires. Cette méthodologie permet aux acteurs du tourisme littoral de discuter sur la base de critères communs et donc de trouver les solutions les plus adaptées à leur situation.

L'étude des indicateurs de suivi a permis le retour de 18 rapports nationaux mi-juin 2006 (sur 24 Etats Membres concernés par le projet), puis d'une évaluation officielle de la Commission Européenne publiée en août 2006 (Rupprecht Consult). Les rapports n'ayant pas valeur de réelles Stratégies Nationales, comme le préconisait la Commission Européenne dans sa Recommandation pour la GIZC, l'ensemble des résultats des Etats Membres ainsi que leurs futures stratégies de gestion pour le littoral sont peu connus. Il est donc difficile, à l'heure actuelle, d'avoir une vision générale sur l'application de la GIZC dans les stations balnéaires. Seule une étude au cas par cas permettra de prévoir et d'imaginer les impacts de cette stratégie sur les formes de tourisme littoral et les modèles d'aménagement. La France et les Pays-Bas en sont à un stade relativement avancé dans la mise en place de la stratégie et, à travers l'étude des réponses de ces pays, les impacts de la GIZC sur le tourisme balnéaire et ses aménagements pourront être imaginés.

Réponse des Etats Membres et réactions de l'industrie du tourisme face à la Recommandation européenne

Même si la France et les Pays-Bas n'ont pas réellement répondu à la demande de la Commission Européenne, ils ont tout de même produit des documents équivalents à des Stratégies Nationales. Les nouveaux modes de gestion proposés dans ces rapports font partie intégrante de la politique et des processus d'aménagements existants. Ainsi, les réponses de la France et des Pays-Bas à la Recommandation européenne sont étudiées dans cette partie. Ce n'est en aucun cas une comparaison entre les deux pays. A travers l'analyse des actions proposées pour la promotion du tourisme durable dans les stations balnéaires des deux pays et plus précisément sur les territoires des études de cas, les impacts de la stratégie européenne seront plus lisibles. L'objectif est alors de pouvoir comprendre plus concrètement comment les problèmes liés au tourisme sont pris en compte par les Etats dans leurs stratégies de GIZC. Il s'agit également d'étudier la façon dont l'industrie du tourisme va agir et réagir face au concept du tourisme durable.

1. Réponse de la France⁷

o *Réponses institutionnelles*

Le Gouvernement Français a pris la décision d'appliquer la Recommandation du Parlement Européen et du Conseil, adoptée le 30 mai 2002, lors du Comité Interministériel de la Mer (CIMer), le 29 avril 2003. Cette orientation a été confirmée par le CIMer le 16 février 2004. Dès lors, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) a défini, le 14 septembre 2004, les grandes lignes de la nouvelle politique du littoral, basée sur cette Recommandation. Les territoires côtiers ont également été invités à élaborer des projets pour développer de façon équilibrée leurs zones côtières grâce à la Gestion Intégrée des Zones Côtières. Enfin, la loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux a créé une autorité nationale de coordination des politiques du littoral : le Conseil National du Littoral (CNL) (Cf Annexe 5). Installé depuis le 13 juillet 2006, le CNL est constitué de 72 membres nommés pour cinq ans. Ce « parlement du littoral » est présidé par le Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire et est composé d'élus nationaux et locaux, de représentants des milieux socioprofessionnels, de personnalités de la société civile et des représentants des établissements publics concernés. L'intérêt de cette composition est de renforcer la coordination et la concertation afin de mettre en place une politique intégrée du littoral. Le CNL désire également appliquer le principe de subsidiarité, un des mots d'ordre de l'Union Européenne, par le biais de la contractualisation (Site du Premier Ministre, CNL).

Lancé par la DATAR et le Secrétariat général de la Mer le 11 janvier 2005, l'appel à projet auprès des territoires littoraux a reçu un large succès avec le dépôt de 49 dossiers de candidatures par des collectivités territoriales, des acteurs économiques, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et des instituts de recherche. 25 projets sont sortis lauréats du comité de sélection et chacun a alors signé un contrat avec l'Etat (Cf Annexe 6). Avec l'appui du Secrétariat général de la mer, la DATAR coordonne au niveau national le dispositif d'accompagnement de la mise en œuvre des projets, qui bénéficient d'un soutien technique et

⁷ DIACT et Secrétariat Général à la Mer, 2005

financier, dans le cadre du budget de 1,5 millions d'euros fixé par le CIADT. Un comité de pilotage et d'animation est chargé de faciliter les échanges entre les projets lauréats sur les méthodes et les actions, de mutualiser les expériences et d'en diffuser les résultats et les enseignements. Aux côtés du comité de pilotage, un comité technique est chargé du suivi opérationnel du dispositif, en liaison avec les sites d'expérimentation. A l'heure actuelle, les projets sélectionnés n'en sont pas au même stade de développement : certains évaluent les actions entreprises alors que d'autres commencent uniquement à définir les objectifs de leur territoire.

A travers son rapport suite à la Recommandation européenne (DIACT, 2006), la France fait le bilan de la mise en place de la GIZC sur le territoire et propose sa « stratégie » de mise en œuvre de la gestion intégrée du littoral. De plus, un véritable bilan national des projets doit être rédigé par la DIACT au printemps 2007 afin d'évaluer les actions et d'améliorer leur efficacité. Parallèlement, de nombreuses réunions ont eu lieu afin de réunir les différents acteurs et de partager leurs expériences et leurs connaissances. Un site internet rend compte de toutes les avancées et nouveautés en matière de gestion intégrée à l'échelle européenne, nationale mais également, et surtout, au niveau des projets lauréats (www.territoires-littoraux.com). Enfin, un certain nombre de territoires de projets ont mis en place des sites internet⁸ et ont publié des brochures et des guides afin de tenir informés les acteurs et toutes les personnes intéressées par les avancées des projets.

o Une prise en main du tourisme balnéaire

• **Objectifs nationaux**

Le rapport français faisant le bilan de la GIZC (DIACT, 2006) utilise les indicateurs cités précédemment pour évaluer, entre autres, le domaine du tourisme littoral. L'impact et l'évolution du tourisme littoral sur les zones côtières font ainsi partie du bilan national. Comme cela a été indiqué dans le premier chapitre, il en ressort les points suivants :

- Evolution du modèle estival balnéaire avec l'attraction de nouveaux consommateurs sur une période qui ne correspond plus uniquement aux vacances d'été.
- Concentration spatiale croissante de la capacité d'hébergements touristiques source de nombreux problèmes sociaux et environnementaux.

Le rapport insiste sur le défi de la modernisation des activités touristiques et plus particulièrement des stations balnéaires. Des actions ont été entreprises dans ce sens avant la mise en place de la GIZC. Il s'agit de :

- Le programme national de projets de stations pour, entre autre, consolider et stabiliser l'emploi sur ces zones.
- L'opération « Printemps littoral » pour lutter contre la saisonnalité du tourisme et augmenter la fréquentation des stations.
- La valorisation touristique des plages pour améliorer leur qualité et ainsi répondre à la demande.
- La réhabilitation des stations balnéaires vieillissantes et en particulier la requalification de l'immobilier de loisir (ORIL, loi SRU).
- La mise en valeur des ports de plaisance en tant qu'atout touristique.

Cependant, face au constat alarmant, le rapport français met en avant la « nécessaire refondation de la politique nationale du littoral ». Cette nouvelle politique va être basée sur le

⁸ Exemple de site internet d'un projet : <http://gizcmaures.canalblog.com>

concept de la GIZC pour privilégier les logiques de projet et de partenariat. Dix mesures sont alors proposées pour inspirer le nouveau « contrat social » pour les littoraux français. Parmi ces dix mesures, plusieurs sont relatives à l'activité touristique à travers la maîtrise foncière ou encore la valorisation de l'économie maritime et littorale, mais une seule comprend le mot « tourisme » : « Faire le choix d'une politique à forte valeur ajoutée pour la filière nautique et d'une politique coordonnée du tourisme et des loisirs. »

Pour chaque mesure, une vision commune devra émerger et fonder un projet commun porté par un niveau de gouvernance adapté afin de dégager des enjeux qui devront être hiérarchisés à l'issue de concertations. Le rôle central revient alors aux acteurs et non aux instruments. Les acteurs socio-économiques et notamment ceux gérant le tourisme sont largement concernés. Des actions sectorielles seront conduites de manière coordonnée pour concourir à l'objectif global. Ainsi, l'impact de la GIZC sur le tourisme littoral se traduit prioritairement par une réorganisation des acteurs du tourisme et une meilleure distribution des rôles. De plus, la stratégie européenne incite à la création de formes touristiques qui tiennent compte d'intérêts multiples. La prise en compte de ces nouveaux intérêts, dans un contexte de développement durable, va nécessairement générer la révision et la modification des modèles d'aménagements touristiques du littoral. Ceux-ci vont devoir s'adapter à de nouvelles orientations et à des enjeux différents. Les études de cas concrets vont permettre de définir les évolutions des modèles d'aménagements balnéaires.

- **Actions concrètes**

Les 25 projets retenus pour la mise en place de la GIZC ont des thématiques et des domaines d'intervention diversifiés. A travers l'application du concept de gestion intégrée, les impacts espérés sont multiples et il en résulte des méthodologies extrêmement variées. Parmi les projets lauréats, 9 ont pour objectif d'agir sur la fréquentation touristique (Cf Tableau 5). Les projets choisis pour les études de cas (Marennes Oléron et Maures) en font partie.

Projet	DOMAINES d'INTERVENTION										
	Risques	Pollution	Mutations	Transports	Payages	Eau	Tourisme	Conflits	Urbanisation	Agriculture	Pêche/aquac
Côte d'Opale	X	X							X		
SMACOPI	X		X	X	X						
Estuaire de la Seine					X						
Côte des havres	X				X		X	X	X	X	X
Baie du Mont Saint Michel					X						
Pays de Brest					X	X			X		
Ouest Cornouailles						X	X	X	X	X	X
CA Lorient					X						
Ria d'Etel						X		X		X	X
Région Bretagne											
Marennes Oléron				X	X		X	X	X		
Médoc						X		X			
PNR Corbières			X		X	X	X		X	X	
Bassin de Thau		X	X		X		X		X	X	X
PNR Camargue	X					X	X	X			
Marseille-CUM		X			X	X					
Maures				X	X		X				
CANCA											
Riviera		X				X					
Girolata				X	X		X				X
Biguglia					X					X	X
Guadeloupe					X						
Baie du Robert					X		X				
Owala	X				X						X
Ouest Réunion								X			
TOTAL	5	4	3	4	16	8	9	4	5	6	7

Tableau 5 : Domaines d'intervention des projets lauréats
Source : Conseil National du Littoral et DIACT, Juillet 2006

Même si ces deux projets ont pour but de répondre au problème de la sur-fréquentation touristique ou, du moins, de mieux gérer le tourisme, très peu d'actions ont été entreprises. En effet, malgré l'avancée du projet du littoral des Maures par rapport à celui du Pays Marennes Oléron, les démarches concrètes sont trop récentes pour être évaluées. Les intentions exprimées par les porteurs de projets vont donc être étudiées mais celles-ci n'ont pas valeur d'observations. Les impacts de la GIZC sur le tourisme et l'évolution des aménagements qui y sont liés ne peuvent être qu'imaginés.

- Stratégie mise en place sur le Pays Marennes Oléron

En s'engageant dans une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières avec le but de mieux gérer la fréquentation touristique, le Pays Marennes Oléron a pris conscience de la nécessité d'agir. L'application de la stratégie se fera alors par l'intermédiaire du SCOT dont les orientations seront compatibles avec les principes de la GIZC. Des études et documents ont été réalisés avant la conception du SCOT afin de tenir compte du plus grand nombre

d'enjeux et d'acteurs. Ainsi, la Charte de Développement Durable du Pays Marennes Oléron (2004) propose des mesures spéciales pour la mise en place d'un tourisme balnéaire durable. Le but est de préserver la qualité du Pays pour maintenir un équilibre entre ses richesses patrimoniales, les activités économiques et la maîtrise de l'urbanisme. Cependant, le document le plus important pour le domaine du tourisme est la Stratégie de développement touristique du Pays Marennes Oléron (2005), stratégie qui permet de répondre aux enjeux touristiques du territoire dans une logique de GIZC.

Ce document constitue un cadre de travail en matière de développement durable du tourisme. L'enjeu central identifié pour le Pays Marennes Oléron est de "promouvoir un tourisme qui préserve et mette en valeur les ressources (patrimoine et milieux naturels) sources de vie et d'activités liées aux loisirs, au ressourcement, à la culture et aux productions rurales et maritimes". Le but des actions de développement touristique est donc de consolider et créer des activités touristiques en lien avec l'évolution des modes de vie, génératrices d'emplois permanents et sources d'installation de jeunes actifs dans le Pays. Le but est donc de répondre aux problèmes énoncés dans le premier chapitre.

Pour atteindre ce but, chaque action doit prendre en compte la gestion raisonnée des flux et des ressources du territoire, contribuer à la cohésion des acteurs et s'inscrire de façon cohérente dans l'ensemble des activités mises en œuvre. Des résultats notoires ont été obtenus en termes de mobilisation et de création de nouvelles modalités d'organisation des acteurs du tourisme sur le territoire. En effet, élus, responsables socioprofessionnels et associatifs ont découvert puis mis en pratique des outils et des techniques de travail collectif et partenarial. L'apprentissage de ces techniques dans la démarche de réflexion stratégique a permis l'émergence de nouveaux modes de fonctionnement coopératifs. L'organisation des acteurs du tourisme à l'échelle du Pays a évolué, de même que leur articulation avec les autres acteurs de l'économie et de la vie locale. Des acteurs qui se méconnaissaient, voire même se méfiaient les uns des autres, ont appris à travailler ensemble. Reconnaissant leur complémentarité, certains ont créé des synergies autour des premières actions retenues dans le cadre des ateliers de travail.

La Stratégie de développement touristique du Pays Marennes Oléron est composée de quatre axes de travail qui définissent les objectifs opérationnels et orientent les actions :

-Une nouvelle dynamique de l'offre touristique : qualification et élargissement de la saison : charte de qualité des meublés, bouquet d'offres, éducteurs...

-Une politique d'aménagement et de gestion des espaces et des infrastructures : aménagement des pistes cyclables, schéma directeur des activités nautiques, protection des milieux naturels...

-Une nouvelle organisation des acteurs et du territoire : répartition des fonctions du développement touristique entre la sphère privée et la sphère publique et entre les différents niveaux territoriaux : création d'une union des OTSI, d'une structure de concertation des professionnels, d'une régie de promotion...

-La construction d'une identité et la promotion d'une image : cahier des charges de la communication...

Ainsi, le projet du SCOT approuvé fin décembre 2005 se base sur ces documents et insiste alors sur les orientations à suivre pour canaliser et mieux gérer les flux touristiques. Il s'agit notamment de :

- Etaler dans le temps la saison touristiques et mieux coordonner les actions

- Consolider et créer des activités touristiques en lien avec les évolutions des modes de vie.
- Canaliser les flux touristiques dans les espaces naturels fragiles.

La mise en place d'un tourisme côtier intégré et durable va donc se traduire au niveau des stations balnéaires par une meilleure coordination entre les acteurs, l'adaptation des aménagements aux évolutions sociétales et une modification de l'offre. Ainsi, grâce à un partenariat renforcé, les acteurs pourront développer des projets et stratégies qui tiennent compte du plus grand nombre. Le tourisme ne sera plus traité dans sa mono-activité mais comme partie intégrante des dynamiques territoriales. De plus, l'adaptation des aménagements permettra d'améliorer la qualité de l'offre touristique, d'inciter les visiteurs et résidents à respecter l'environnement local (développement des modes de transport doux par exemple), mais également de s'adapter aux évolutions sociodémographiques des visiteurs. Les personnes âgées, de plus en plus nombreuses sur le littoral, n'ont pas les mêmes demandes ni besoins que les jeunes couples avec ou sans enfants. Enfin, la modification de l'offre touristique permettra d'élargir la saison et de diminuer la concentration temporaire source de graves dégradations. En développant une image basée sur l'identité locale et culturelle du territoire, les touristes seront sensibilisés à l'environnement et à son respect. Le Pays peut également développer la communication autour du label Pavillon Bleu d'Europe, référence dans le domaine du tourisme durable. Cet écolabel a été obtenu pour certaines communes grâce à la volonté du Pays et des communes d'intégrer le critère « environnement » dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires. Pavillon Bleu d'Europe véhicule une image positive des destinations touristiques auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses. Or, des études réalisées récemment (Maison de France, AFIT), montrent qu'une excellente qualité de l'environnement devient une valeur ajoutée dans le choix des destinations de vacances. C'est un critère considéré et de plus en plus apprécié par les touristes européens. Bien que ce label ne prenne pas en compte assez de critères pour être assimilé à la GIZC, il est tout de même intéressant pour le Pays de le valoriser.

D'après Amélie Perrandeau, stagiaire GIZC au Pays Marennes Oléron, l'ensemble des professionnels concernés par le projet semble être largement intéressé par le concept de GIZC et par la façon dont il risque être abordé. Cependant, à l'heure actuelle, aucune action n'a été entreprise pour faire évoluer la situation. Malgré la prise de conscience générale, du temps supplémentaire est nécessaire pour passer des idées à la pratique.

- Stratégie mise en place sur le Littoral des Maures

Face à la nécessité de préserver le patrimoine du littoral des Maures, les maires des communes concernées ont rapidement agi en créant un outil : l'Observatoire Marin, au sein du SIVOM du Littoral des Maures. L'objectif clairement énoncé était alors de « concilier le développement économique et la préservation de l'environnement. » (Observatoire marin, 2005). Les missions assignées à la structure étaient organisées sur 2 axes complémentaires et indissociables :

- Connaître le milieu en initiant tout d'abord un état des lieux
- Faire connaître le milieu pour amener à considérer la fragilité de cet environnement.

Ceux-ci sont déclinés dans le Document Cadre de l'Observatoire Marin qui définit ses orientations sur une période donnée. La sensibilisation du public représente donc un volet important de l'action de l'Observatoire.

Le Document Cadre 2005-2009 fait suite à un important travail de concertation dû à l'étude « Retour sur Expériences et Perspective » pour analyser l'expérience originelle et préparer l'avenir. Elus, partenaires techniques, financiers et techniciens de l'Observatoire Marin ont été formés dans le but de croiser leurs points de vue pour obtenir une analyse complète des activités réalisées. Face aux nouveaux besoins du littoral des Maures, des groupes de travail ont ensuite été constitués en suivant 4 orientations fortement liées au domaine du tourisme :

- Mesurer la valeur du patrimoine naturel et suivre ses évolutions
- Promouvoir des comportements individuels respectueux
- Favoriser une occupation harmonieuse du littoral
- Réduire les clivages induits entre population permanente et saisonnière.

Ce programme affiche l'ambition de préserver le patrimoine naturel, reconnu sur ce territoire comme le moteur du développement local. L'Observatoire Marin est une des instances compétente pour participer à la mise en œuvre du projet en ce qui concerne les problématiques liées à l'environnement littoral. Trois axes de travail sont alors définis :

- Suivi des évolutions du milieu naturel
- Sensibilisation du public
- Intervention sur la gestion directe des milieux ou sur la gestion des usages ayant un impact sur ceux-ci.

Le SIVOM du Littoral des Maures a donc, depuis longtemps, une forte volonté de préserver le patrimoine et sa participation dans la stratégie française de GIZC est donc une démarche logique. De façon générale, le SCOT va être le document d'application des principes de la GIZC. En effet, un chapitre individualisé du SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) vient d'être approuvé et va être ouvert très prochainement. Ce volet maritime du SCOT va donc permettre d'introduire l'approche littorale qui recouvre celle de la GIZC. Dans le domaine du tourisme, les actions ne vont pas se traduire par des aménagements mais par des actions de sensibilisation du public. D'après Mr Dhorne, Directeur Général du SIVOM, la mise en place d'un tourisme intégré sur les zones côtières ne s'obtiendra pas avec des aménagements supplémentaires mais par un changement des mentalités et des comportements touristiques. Le territoire a abandonné sa politique d'attraction qui risquait aller à l'encontre des objectifs. La production d'équipements lourds et dégradants pour l'environnement et le paysage n'est donc plus souhaitée. L'objectif n'est plus de chercher à améliorer l'effet d'attraction du territoire mais de diminuer les effets néfastes dus au tourisme. « Un tourisme de qualité ne s'atteint pas avec des aménagements de qualité mais avec des touristes de qualité ». La station balnéaire ne sera donc pas spatialement modifiée mais les touristes, et les acteurs du tourisme, vont devoir évoluer.

La modification des comportements touristiques passe par une évolution de l'offre touristique avec le développement de produits destinés à sensibiliser les visiteurs à l'environnement. Ils doivent prendre conscience du caractère particulier et extrêmement sensible du territoire dans lequel ils sont pour qu'ils respectent leur lieu de villégiature. Le littoral des Maures n'est pas un produit commercial à vendre mais un territoire fragile et exceptionnel marqué par une culture et une histoire. Il semblerait donc intéressant de trouver par le biais de la culture locale, de l'histoire du territoire des Maures, un moyen de détourner la mono activité du tourisme. Les associations locales ont alors un grand rôle à jouer dans cette évolution. Les acteurs du tourisme ne se sentent pas lésés car ils ont pris conscience qu'une modification de leurs comportements (modification des objectifs et des produits proposés) leur sera bénéfique. Etant entrés dans un cycle épuisant de surenchère d'année en

année ils vont désormais devoir utiliser leurs moyens d'une autre manière. Prenons l'exemple des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative qui, dans l'objectif de la mise en place d'un tourisme intégré et durable, devront modifier leurs techniques commerciales. Ainsi, au lieu de produire un grand nombre de plaquettes et brochures publicitaires pour les diffuser à un public plus large chaque année, ces organismes touristiques réaliseront moins de plaquettes mais, en contre partie, utiliseront l'argent restant pour offrir aux visiteurs un guide qui puisse les sensibiliser au milieu environnant.

La stratégie de GIZC génère donc une totale remise en question des pratiques. Il faut revoir les méthodes de gestion du tourisme balnéaire depuis le commencement en tenant compte de l'avis de tous. Une grande place doit être donnée aux sciences humaines et sociales pour comprendre et modifier les comportements touristiques. Le manque de moyens est tout de même assez important et génère la stagnation des actions qui restent souvent au stade des intentions. De plus, malgré les lois de décentralisation, un tel projet d'échelle locale obtient difficilement des financements et doit nécessairement passer par l'échelle européenne. Les pratiques doivent donc changer pour que l'action accélère.

L'objectif de prise de conscience et de la nécessité d'agir a été atteint mais cela ne signifie pas que cela va se traduire par une véritable considération. Les décideurs ont perçu l'enjeu et, malgré les associations qui se développent dans le sens de la GIZC (ex MALTAE), la question se pose quant à leurs véritables intentions d'agir. Ils sont les seuls à pouvoir donner les moyens nécessaires pour faire évoluer la situation.

- Mise en parallèle des stratégies

Les deux projets étudiés sur le territoire français ont pour but de mettre en place un tourisme balnéaire durable à travers une démarche globale de GIZC. Cette ambition est plus ancienne pour le littoral des Maures qui travaille depuis longtemps sur le sujet et qui a ainsi un objectif précis : modifier les comportements touristiques plutôt que les aménagements. Les touristes doivent respecter l'environnement local et le territoire ne doit plus être promu en tant que produit d'attraction touristique. Il s'agit également de proposer des offres aptes à élargir la saison touristique et d'améliorer la qualité de l'offre. Ces idées sont partagées par le Pays Marennes Oléron qui insiste également sur le développement d'une politique touristique basée sur l'identité locale. Cependant, la stratégie de ce dernier s'accompagne également d'une véritable politique d'aménagement et de gestion des espaces et des infrastructures touristiques. Il s'agit alors de consolider et de créer des activités en lien avec les évolutions des modes de vie et de canaliser les flux de visiteurs. Dans les deux cas, le SCOT semble être l'instrument le plus approprié pour appliquer les principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Ainsi, la GIZC se traduit dans les stations balnéaires par une prise de conscience des acteurs et une modification de l'offre : la politique d'attraction se transforme en politique de sensibilisation. Le modèle de station balnéaire va donc évoluer pour s'adapter aux enjeux de cette nouvelle orientation politique. Il ne peut donc plus tenir compte uniquement de la mono-activité balnéaire. Les attitudes doivent donc changer et les aménagements vont appuyer et soutenir ce changement. L'application de la GIZC sur le secteur du tourisme littoral va donc générer, à long terme, une modification spatiale des stations. Cependant, il semble que la mise en place du tourisme balnéaire durable soit réellement complexe et que de nombreuses étapes de concertation et de discussion entre tous les acteurs soient indispensables avant toute action concrète. De plus, la réalisation des actions va dépendre de la volonté politique locale. Malgré tout, les projets ont déjà permis de modifier les relations entre les acteurs du tourisme

balnéaire qui développent des démarches partenariales. Les stations balnéaires n'ont pas encore évolué spatialement mais les modes d'organisations entre les différents acteurs, ainsi que les mentalités, évoluent.

2. Réponse des Pays-Bas

o Réponses institutionnelles

Pour répondre à la Recommandation européenne relative à la Gestion Intégrée des Zones Côtières, les Pays-Bas ont décidé de ne rien créer mais de se baser sur deux documents politiques existants (Dutch Ministries, 2005) :

- Nota Ruimte, la Stratégie nationale d'aménagement, qui inclue une stratégie pour une politique d'aménagement intégrée.
- Derde Kustnote, (littéralement « la troisième note sur les côtes ») qui a déterminé un cadre pour la gestion des zones côtières.

La première étape de l'application de la GIZC consistait à assurer une coopération entre la multitude d'acteurs publics et privés responsables des zones côtières néerlandaises. A l'heure actuelle, la communication entre ces différents acteurs est efficace mais uniquement basée sur quelques sujets : prévention des risques, protection des habitats côtiers et accessibilité aux aires urbaines.

Les régions et les institutions privées ont travaillé ensemble pour écrire les futures perspectives relatives au littoral néerlandais. Il en résulte un chapitre entier dévoué aux zones côtières dans le Nota Ruimte 2005. Les autorités locales ont alors déterminé leur politique relative aux zones côtières en rapport avec ce chapitre, mais, en général, l'intérêt est plus particulièrement porté sur la sécurité maritime, les restrictions de construction et les loisirs sur le littoral.

Le gouvernement néerlandais insiste sur le fait que les échelles régionales et locales ont la responsabilité de trouver des solutions efficaces pour le développement durable du littoral. Pour cela, les décideurs publics doivent coopérer avec les citoyens, les organisations locales et les compagnies privées. De plus, le gouvernement désire travailler avec les autres Etats Membres afin d'augmenter ses connaissances et de trouver des solutions aux tensions qui apparaissent aux Pays-Bas. La coopération transfrontalière est alors mise en pratique par le biais du programme INTERREG et une réunion du Groupe de Gestion de la Côte de la Mer du Nord (North Sea Coastal Managers Group) est organisée chaque année.

Ainsi, la Recommandation européenne est appliquée aux Pays-Bas en continuité de leur politique et non en tant que nouvelle stratégie à suivre.

o La prise en compte du tourisme balnéaire dans la stratégie néerlandaise

• **Objectifs nationaux**

Dans le contexte du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, le gouvernement néerlandais a signé en 1994 trois Accords bilatéraux de Développement Durable (Sustainable Development Agreement, SDA) avec les gouvernements du Bénin, du Bhoutan et du Costa Rica. Le tourisme joue un grand rôle dans le SDA qui concerne les relations entre les Pays-

Bas et le Costa Rica. Ces deux pays ont publié en 1997 un Programme de Tourisme Durable Pays-Bas-Costa Rica pour la période 1997-2000. Les trois principaux sujets étaient :

- Critères et accréditation
- Le tourisme en tant qu'instrument de développement communautaire
- Professionnalisation

Cette initiative est, d'après Crul (2002), innovante et pionnière dans le domaine du tourisme durable. De nouvelles méthodes de travail ont dû être mises au point afin d'agir dans une démarche partenariale et développer, en ce sens, de nouvelles règles et procédures. Les deux pays ont dû tenir compte des trois principes de l'Accord défini et développer une confiance mutuelle dans les autres institutions, agendas et méthodes. De nouvelles techniques d'informations et de communications pourraient permettre d'améliorer les interactions et l'échange d'informations et de connaissances sur le domaine entre les différents acteurs et organismes. Toutes ces propositions ont été discutées à la Conférence quadrilatérale de Texel en 2004. Il a été décidé d'initier un Partenariat Global pour le Développement Durable (Global Partnership for Sustainable Development) qui est lié au Programme pour le Tourisme Durable mené par un organisme néerlandais.

Le gouvernement néerlandais est donc fortement intéressé par le concept du tourisme durable pour toute activité touristique mais également pour le tourisme balnéaire. Ainsi, le rapport néerlandais d'application de la GIZC (Dutch Ministries, 2005) insiste sur le fait que le tourisme doit être régulé et mieux géré sur les littoraux des Pays-Bas. Il est noté que pour répondre à la pression touristique, les municipalités littorales doivent améliorer la qualité des hébergements touristiques et ne pas augmenter leur quantité. Les stations balnéaires vont devoir adapter leurs aménagements selon cette orientation.

- **Actions concrètes**

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses organisations créées par les habitants ont pris des initiatives pour promouvoir un tourisme durable sur Texel. La plupart de ces organisations ont rejoint la Fondation pour la Durabilité de Texel (Foundation for Sustainable Texel, FST) fondée en Juin 2000 (Site de la FST). La FST est active dans de multiples domaines (agriculture, commerce,...) afin de promouvoir le développement durable sur l'île, et entre autre le développement du tourisme durable. Ainsi, le FST intervient dans les domaines suivants :

- Energies renouvelables
- Construction durable
- Production durable
- Transports
- Information et éducation
- Usage multiple des terres

Chaque démarche engagée par la FST est précédée d'une discussion avec un grand nombre d'acteurs.

Le champ d'action de la FST est large mais les projets ont toujours un impact sur le développement touristique. Prenons l'exemple du domaine du transport. Un des projets a pour but de limiter le nombre de voitures sur l'île et d'inciter à l'utilisation des vélos, des énergies non polluantes et des transports publics. Ceci permettrait de réduire les émissions de CO2 et diminuerait les autres problèmes causés par l'augmentation du nombre de voitures sur Texel, voitures appartenant pour beaucoup à des touristes ou à des « nouveaux » habitants. De plus, la plupart des projets de l'île ont pour but d'augmenter les liens entre le tourisme et les autres

secteurs et plus spécialement avec le secteur agricole (Van der Duim, 2001). Auparavant, les agriculteurs étaient menacés par la montée du tourisme. Aujourd'hui, les touristes sont attirés par les paysages agricoles et naturels de l'île qui deviennent alors une « activité touristique ». L'objectif des projets est également de développer l'économie issue de la production locale. L'industrie du tourisme doit donc utiliser des produits locaux et inciter les visiteurs à les consommer.

Actuellement, le ratio tourisme/population locale peut donner une indication de la pression touristique mais ne reflète pas toujours les véritables impacts du tourisme. En effet, malgré un ratio extrêmement important, Texel a désiré développer des structures capables d'accueillir plus de touristes sans augmenter leurs impacts sur l'île. Ceci a notamment été mis en pratique en diminuant le « durcissement » des paysages issus des logements : les bungalows et campings sont favorisés à l'encontre des hôtels et des pavillons. Cette démarche est à mettre en relation avec le plafond de 47 000 lits touristiques, 43 000 lits aujourd'hui, établi en 1974 (Cf Présentation des études de cas-Partie 3).

Ainsi, sur l'île de Texel, le tourisme s'est développé de façon plus ou moins naturelle et est totalement intégré dans le tissu économique local. Bien que les plaintes existent, les liens sont nombreux entre le tourisme et les autres secteurs économiques et la « distance culturelle » entre les touristes et les locaux est faible (touristes Allemands et Néerlandais principalement). Cette bonne insertion du tourisme dans la vie locale est due au fait que la démarche de tourisme durable de l'île est intégrée dans un projet global de Développement Durable et que ce projet est initié par les habitants. Ceux-ci ont depuis longtemps ressenti le besoin de se protéger face aux dangers du tourisme tout en l'utilisant pour leur propre développement. Les habitants de Texel ont donc agi dans ce sens et la GIZC est alors appliquée, dans le domaine du tourisme, de façon spontanée. Les stations balnéaires ne sont pas considérées comme une entité touristique séparée mais sont intégrées dans le projet global. La GIZC soutient donc la relation entre les stations et le reste du territoire, tant dans les aménagements réalisés que dans les liens entre les acteurs. Bien que quelques projets soient encore aujourd'hui bloqués financièrement par les autorités, les dirigeants ont pris conscience de la nécessité de la démarche.

La stratégie de GIZC est en train de se mettre en place et d'entrer dans les réglementations et pratiques de gestion des Etats Membres. D'après le nombre de réponses et d'initiatives engagées, une multitude d'acteurs semble réellement enthousiaste et intéressée par la mise en place de cette stratégie mais son application est, à ce jour, trop récente pour évaluer son efficacité. De plus, comme toute Recommandation à l'échelle de l'Union, la transposition par les Etats Membres est longue et délicate. Chaque pays a son propre point de vue et ses propres définitions des termes employés ce qui peut nuire à l'efficacité de la stratégie. L'étude de l'application de la stratégie en France et aux Pays-Bas démontre parfaitement cela car leurs modes de fonctionnement sont relativement différents. L'essentiel est désormais de savoir si les résultats seront les mêmes, conformément aux attentes de l'Union.

Malgré des méthodologies différentes, la France et les Pays-Bas ont tous deux pour ambition de gérer le tourisme côtier en développant le concept de tourisme durable. Cette forme de tourisme semble être la réponse la plus appropriée au problème récurrent du tourisme balnéaire. La stratégie de GIZC ne proposant pas de démarche à suivre pour appliquer ce concept plutôt flou, des mesures concrètes sont imaginées à l'échelle locale pour permettre sa mise en place. Ces mesures sont actuellement peu développées car leur application nécessite dans un premier temps la coordination et la concertation des acteurs mais également le soutien des autorités. Cependant, les méthodes d'actions envisagées diffèrent d'un projet à l'autre mais, de façon générale, des points communs ressortent.

Ainsi, il semblerait que la mise en place d'un tourisme balnéaire durable nécessite prioritairement une modification du comportement touristique, de la part des visiteurs et des « offrants ». En proposant une offre étalée dans le temps mais également basée sur l'identité locale (dont fait partie la production locale) et la richesse environnementale, les touristes sont incités à respecter leur lieu de vacances. Cet objectif, qui permet d'intégrer le tourisme dans les autres activités locales, est une réelle priorité pour les stations balnéaires et doit être mise en place avec l'aide de nombreux acteurs. Cette modification des comportements touristiques peut être soutenue par la création d'aménagements de qualité intégrés à l'environnement et adaptés aux évolutions sociodémographiques des visiteurs. Il s'agit par exemple de développer les modes de transport doux aux abords des stations, de construire des aménagements qui permettent de canaliser les flux de visiteurs dans les espaces naturels littoraux ou encore de développer des infrastructures répondant aux besoins des personnes âgées, de plus en plus nombreuses sur les zones côtières.

Toutes ces propositions ne sont actuellement pas ou peu concrétisées sur le terrain mais les intentions exprimées permettent d'imaginer le devenir des stations balnéaires et l'impact de la GIZC sur leur évolution. La mise en place d'un tourisme côtier durable va cependant prendre du temps, principalement en raison du poids économique que représente l'industrie du tourisme balnéaire. Ainsi, les stations balnéaires ne sont jusqu'alors que peu touchées par la stratégie mais la situation est en train d'évoluer.

La Gestion Intégrée des Zones Côtières : vers une nouvelle forme de tourisme balnéaire ?

Conclusion générale

La relation entre le tourisme et le littoral est extrêmement complexe. Ce secteur d'activité porteur de croissance dégrade le territoire et perturbe les relations sociales. Les deux entités sont interdépendantes, les visiteurs sont attirés par le littoral qui a besoin du tourisme pour croître, mais l'équilibre entre les deux est très instable. Une dégradation trop importante de l'environnement local, qui est à l'origine la source d'attraction, se traduira par une baisse de la fréquentation. Le caractère attractif des littoraux et leur sur-fréquentation entraînent alors des modifications et des évolutions territoriales, tant du point de vue économique, environnemental que sociologique, et les acteurs du tourisme doivent s'y adapter, en termes d'offre et d'aménagement. Le tourisme ne peut être éradiqué du bord de mer mais sa gestion doit évoluer et s'adapter aux nouveaux enjeux pour assurer son développement à long terme. Ainsi, il est possible de se demander vers quel littoral se dirige-t-on, au regard de cette mutation actuelle ?

L'action de l'Union Européenne a permis de déclencher une prise de conscience sur l'état catastrophique des littoraux et du rôle joué par le tourisme dans cette situation. En appliquant les principes du Développement Durable sur les zones côtières, la GIZC permet de réguler l'activité touristique. Le tourisme balnéaire durable est donc une nouvelle forme de tourisme qui permet d'intégrer cette activité à d'autres domaines, de tenir compte de l'avis de tous, et d'inciter au respect du territoire et de ses habitants. Ce concept entraîne des modifications en terme de gestion des stations qui ont été jusqu'alors aménagées sous le simple aspect de la mono-activité balnéaire. La GIZC implique désormais l'intégration de la station à l'intérieur de son territoire, intégration spatiale, sectorielle, et professionnelle. Le tourisme durable en espace littoral n'a cependant pas pour objectif de se substituer au tourisme balnéaire traditionnellement massifié. Il s'agit d'une nouvelle forme de tourisme basée sur une prise de conscience et un respect de l'environnement local.

En ce sens, la demande des gestionnaires porte désormais sur de nouveaux principes de gestion basés non plus sur le suivi des impacts environnementaux mais privilégiant les moyens de prévenir leur apparition. Ainsi, l'impact premier de la GIZC sur le tourisme littoral et sur les stations balnéaires réside dans le développement de démarches de sensibilisation des visiteurs. Les nouveaux enjeux du tourisme balnéaire sont alors liés au respect que porte le touriste pour son lieu de vacances. Etant donné que la configuration actuelle des stations balnéaires est le résultat d'une succession de productions spatiales répondant à un type particulier de relation développement touristique / milieu littoral, le modèle de station va évoluer. La GIZC génère donc l'émergence de nouveaux produits touristiques mais également de nouvelles formes d'aménagements balnéaires adaptés aux enjeux du tourisme côtier durable. Les stations balnéaires vont donc devoir modifier l'offre proposée et développer des infrastructures répondant aux évolutions sociétales. Elles pourront créer des aménagements permettant de canaliser les flux de visiteurs, de changer leurs comportements touristiques et de développer le lien entre le littoral et l'arrière-pays côtier afin de diminuer la concentration et donc la pression exercée sur le territoire. Cette nouvelle forme de gestion du tourisme balnéaire va être accompagnée d'une modification des relations entre les acteurs. Elles seront désormais basées sur le partenariat, la diffusion d'informations et la concertation. Les

conséquences spatiales de la GIZC sur les stations balnéaires vont alors dépendre de la situation originelle, de l'environnement local. Le concept de tourisme durable issu de la Recommandation européenne ne peut constituer un modèle de développement applicable tel quelle au système station, il doit être adapté au cas par cas. Il s'agit alors d'une nouvelle vision de la gestion du tourisme balnéaire basée sur la prise en compte de l'existant et sur la recherche en commun de solutions durables.

La Gestion Intégrée des Zones Côtières a permis une prise de conscience générale des conséquences de la sur-fréquentation touristique des littoraux et une révision des modèles touristiques balnéaires. Cependant, la mise en place de la GIZC dans le tourisme balnéaire doit faire face à certains obstacles dus, entre autres, à la relative nouveauté de la démarche, à la modification des habitudes de travail et à l'utilisation de nouvelles méthodes. De plus, le périmètre du territoire sur lequel s'appuie la démarche est souvent différent des périmètres administratifs. La superposition des documents et réglementations rend moins lisible la démarche engagée. Il est donc nécessaire de réfléchir à la création d'une échelle de projet pertinente et légale. La GIZC a donc encore du chemin à parcourir pour systématiser la création de « Station Littorale Intégrée », pôle touristique intégré au territoire et adapté aux mutations actuelles du tourisme côtier. Le poids économique que représente le tourisme balnéaire limite sa remise en question. Les autorités locales et les acteurs du tourisme doivent donc développer une confiance en cette nouvelle stratégie européenne pour les littoraux et réaliser que si personne n'agit, les zones côtières ne pourront plus attirer les visiteurs car elles seront définitivement détruites. Reste à savoir quel littoral souhaitons-nous ?

Table des Matières

Remerciements	1
Sommaire	2
Introduction	4
Problématique et hypothèse de recherche	6
1. Problématique.....	6
2. Hypothèse de recherche	7
Présentation des études de cas	8
1. Le Pays Marennnes Oléron	9
2. Le SIVOM du Littoral des Maures	12
3. L'île de Texel	15
<hr/>	
Chapitre 1 : Tourisme et littoral, une relation ambivalente	18
Définitions préalables	19
1. Le littoral et ses multiples définitions	19
2. Le concept de station balnéaire	20
L'activité touristique et ses impacts sur le littoral européen	22
1. Evolution du tourisme sur les zones côtières européennes	22
2. Impacts de l'activité touristique sur le littoral européen	23
o Impacts économiques	24
• Echelle européenne et française	24
• Echelles locales	24
• Bilan	27
o Impacts environnementaux	28
• Echelle européenne et française	28
• Echelles locales	29
• Bilan	31
o Impacts sociologiques	31
• Echelle européenne et française	31
• Echelles locales	32
• Bilan	35
o Tableau bilan des impacts du tourisme sur un territoire	36
Conclusion	37
<hr/>	
Chapitre 2 : La Gestion Intégrée des Zones Côtières, une réponse européenne face à un état d'urgence	38
Le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières et ses applications dans le domaine du tourisme	39
1. La Gestion Intégrée des Zones Côtières : un concept multidisciplinaire à l'échelle européenne	39
o La nécessaire mise en place d'une stratégie à l'échelle européenne	39
o La naissance de la GIZC : Contexte et historique	40
o La GIZC, une stratégie basée sur une approche collaborative	41
o La GIZC, une application difficile mais suivie	41
2. La GIZC : vers une gestion intégrée et durable du tourisme côtier	42
o GIZC et politiques touristiques européennes	43
o La GIZC ou l'émergence d'un tourisme côtier durable	44
• Vers un cadre officiel pour la durabilité du tourisme littoral	44

• Un programme pour la mise en place du tourisme durable sur les côtes	44
○ Le tourisme côtier durable : méthodes d'application et d'évaluation au niveau européen	46
Réponse des Etats Membres et réactions de l'industrie du tourisme face à la	
Recommandation européenne	49
1. Réponse de la France.....	49
○ Réponses institutionnelles	49
○ Une prise en main du tourisme balnéaire	50
• Objectifs nationaux	50
• Actions concrètes	51
2. Réponse des Pays-Bas	57
○ Réponses institutionnelles	57
○ La prise en compte du tourisme balnéaire dans la stratégie néerlandaise	57
• Objectifs nationaux	57
• Actions concrètes	58
Conclusion.....	60
La Gestion Intégrée des Zones Côtières : vers une nouvelle forme de tourisme	
balnéaire ? Conclusion générale	61
Table des Matières	63
Références	65
○ Dossiers :	65
○ Pages Internet :	66
○ Ouvrages :	68
○ Mémoires de recherche et thèses :	69
○ Magazine :	69
Annexes	70
○ Annexe 1 : Appel à projet, Fiche du Pays Marennes Oléron	71
○ Annexe 2 : Appel à projet : Fiche du Littoral des Maures	72
○ Annexe 3 : Analyse comparative des labels existants sur les zones côtières (depuis www.coastalpractice.net)	73
○ Annexe 4 : Indicateurs du projet Deduce définis par le WG-ID	75
○ Annexe 5 : Le Conseil National du Littoral	78
○ Annexe 6 : Résultat de l'appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières.....	81

o Dossiers :

Documents institutionnels :

- Communication de la Commission au Conseil, au Parlement Européen, au Comité Economique et Social et au Comité des Régions. Une approche collaborative pour l'avenir du tourisme Européen. Commission des Communautés Européennes. Bruxelles, 2001.
- Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'Aménagement intégré des zones côtières : une stratégie pour l'Europe, Novembre 2000
- Communication de la Commission. Une nouvelle politique européenne du tourisme. Renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe. Commission des Communautés Européennes. Bruxelles, 2006
- Communication from the Commission to the Council ; the European Parliament, the European economic and social committee and the Committee of the Regions, Basic orientations for the sustainability of European tourism, Commission of the European Communities, Brussels, 2003
- Conseil National du Littoral, DIACT, Juillet 2006
- Evaluation of Integrated Coastal Zone Management (ICZM) in Europe, Final Report. Rupprecht Consult, International Ocean Institute. Cologne, 2006
- Livre Vert. Vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers. « How inappropriate to call this planet Earth when it is quite clearly Ocean ». Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, Juin 2006
- Pour un tourisme côtier de qualité. La gestion intégrée de la qualité (GIQ) des destinations touristiques côtières, Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, 2000
- Rapport français d'application de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe, DIACT et Secrétariat Général de la Mer, 2006
- Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe, Parlement Européen et Conseil, Bruxelles, 2002
- The changing faces of Europe's coastal areas, EEA Report No 6/2006, European Environment Agency, 2006
- Towards quality coastal tourism, Integrated quality management (IQM) of coastal tourist destination, European Commission, 2000

Documents relatifs au cas du Pays Marennes Oléron

- Agenda du Pays Marennes Oléron, Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, 2007
- Appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières, Région Poitou Charentes, Pays Marennes Oléron, PC-19
- Charte de développement durable du Pays Marennes Oléron. Pays Marennes Oléron. Janvier 2004
- Plan Plage Ile d'Oléron Fascicule n°1, M.Bongéot, M.Brand, A. Caillon, A.Goubely, D.Grouille, S.Valette, Stage de groupe CESA, 2005

- Stratégie de développement touristique du Pays Marennes Oléron, Ariane Développement, 2005

Documents relatifs au cas du littoral des Maures

- Appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières, Région PACA, Les Maures ,Un territoire de Méditerranée pour une gestion intégrée du littoral, PACA-32
- Document Cadre 2005-2009 de l'Observatoire Marin du Littoral des Maures, Sivom du Littoral des Maures. Cavalaire-sur Mer, Avril 2005

Documents relatifs au cas de l'île de Texel et aux Pays Bas

- EU Recommendation concerning the Implementation of Integrated Coastal Zone Management in Europe, Report on Implementation in the Netherlands, Dutch Ministries, Décembre 2005
- ICZM in the Netherlands. Spatial planning and coastal management. Hermine Erenstein. Bremen, Avril 2006
- Morphological developments and coastal zone management in the Netherlands, J.G. de Ronde, J.P.M. Mulder & R. Spanhoff, Novembre 2003

Autres documents

- Entre terre et mer, les 250 ans du littoral, Direction de l'environnement et de l'aménagement littoral, Ifremer, Michel Houdart, Mai 2003
- Dix ans de démarche GIZC en Côte d'Opale : Bilan et enjeux, P. Deboudt, JC Dauvin, C. Meur-férec, V. Morel, N. Desroy, JM Dewarumez, E.Dubaille, M. Ghézali, Actes du colloque MEDD Prospectives Littoral, Mars 2005
- - Fiche indicateur de l'IFEN et de l'Observatoire du littoral. Indicateur Construction. Type de logement construit entre 1990 et 2003 sur le littoral, Août 2005.
- Fiche indicateur de l'IFEN et de l'Observatoire du littoral. Indicateur Construction. Pression de la construction (logements et locaux) dans les cantons littoraux métropolitains entre 1990 et 2003, Août 2005
- HDR, C. Meurs-Férec, 2006
- Lettre de liaison numéro 5, Observatoire du littoral, Orléans, 2005
- QualityCoast. International Programme for Human and Environment Friendly Coastal Tourist Destinations. EUCC, The Coastal Union. Leiden, 2007
- Rapport EUROSION, Living with coastal erosion in Europe : Sediment and Space for Sustainability, 2004
- Synthèse bibliographique sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières, Etat des lieux en France dans son contexte européen et international, Guillemette Roland, Rivages de France, Mai 2005
- The ESDP and integrated coastal zone management, Implications for the integrated management of the Irish Sea, S. Kidd, D.Massey, H. Davies, 2003
- The influence of EU policies on the evolution of coastal zones, Insitute for European Environmental Policy, London, 1999
- What is Integrated Coastal Zones Management ?, the Wales Coastal and Maritime Partnership, Janvier 2005

o Pages Internet :

Toutes les pages ont été consultées entre Septembre 2006 et Mai 2007

Sites institutionnels

- Site de l'appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux
www.territoires-littoraux.com
- Site de la Commission Européenne, Rubrique Environment et Integrated Coastal Zone Management
<http://ec.europa.eu/environment/iczm/home.htm>
- Site de la Délégation Interministérielle à l' Aménagement et à la Compétitivité Territoriale :
http://www.diact.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_Actu.nsf/Frame/Actus?opendocument&ID=CLAP-6PEDAP
- Site de l'European Environment Agency, Rubrique Coasts and Seas
http://themes.eea.europa.eu/Specific_areas/coast_sea
- Site du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Rubrique Littoral et montagne :
http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=6220
- Rubrique Recherche milieux aquatiques :
http://www.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=5649
- Site du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer : Rubrique littoral :
http://www.mer.equipement.gouv.fr/littoral/02_aménagement_littoral/04_érosion_marine/index.htm
- Site du Premier Ministre, Rubrique Les dossiers d'actualité :
http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/actualites_20/conseil_national_littoral_lieu_56481.html

Site relatif au cas du Pays Marennes Oléron

- Site de présentation du projet de Stratégie de développement touristique su Pays :
www.ariane-developpement.com/accproj2.html

Sites relatifs au cas du littoral des Maures

- Blog du projet GIZC du Littoral des Maures :
<http://gizcmaures.canalblog.com>
- Site du SCOT des Cantons de Grimaud et de St Tropez :
www.scot-cgst.org
- Site de l'Observatoire Marin « Entre terre et mer » :
www.observatoire-marin.com
- Site du Programme d'Actions Prioritaires du Centre de gestion côtière, Rubrique Clearing house :
<http://www.pap-medclearinghouse.org/fra/Policies.asp>

Sites relatifs au cas de l'île de Texel et des Pays Bas

- Site de la Foundation for a Sustainable Texel (FST) :
<http://www.duurzaamtexel.nl/uk/>
- Site de safecoast ; Rubrique National Files
www.safecoast.org.

Autres sites

- Site de CoPraNet :
<http://www.coastalpractice.net>
- Site de Corepoint :

<http://corepoint.ucc.ie/pages/activities.php>
 - Site de l'Economish Instituut voor het Midden (EIM) :
www.eim.nl
 - Site de géoconfluence, Rubrique Les espaces littoraux : gestion, préservation, aménagement
<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/typespace/littoral1/Littor.htm>
 - Site du Groupe de recherche en gestion sur les territoires et l'environnement, Rubrique Dossiers Gestion intégrée du littoral :
http://www.rgte.centre-cired.fr/rgte/mot.php3?id_mot=7
 - Site d'Hypergeo, Rubrique Relations Sociétés/Environnement
http://hypergeo.free.fr/article.php3?id_article=205
 - Site d'Ifremer Environnement:
 Rubrique actualités 2002 :
<http://www.ifremer.fr/envlit/actualite/20020613.htm>
 Rubrique documentation :
<http://www.ifremer.fr/envlit/pdf/documentspdf/littoral0306.pdf>
 - Site du Land-Ocean Interactions in the Coastal Zone :
<http://www.loicz.org/>
 - Site de Netcoast, Rubrique Coastal Zone, Rubrique Coastlearn :
http://www.netcoast.nl/coastlearn/website/fr/intro/new%20Principles%20ICZM/HTML/PofICZM_EIA.htm
 - Site de l'Observatoire du Littoral (Ifen) :
www.ifen.fr
 - Site d'Ocean and Coastal Ressource Management :
<http://coastalmanagement.noaa.gov/>
 - Site du programme Deduce :
<http://www.deduce.eu/home.html>
 - Site du projet de recherche du programme « Politiques territoriales et Développement durable »
http://d2rt-gizc.univ-lille1.fr/pages/5_gizc.htm
 - Site de Sabah Integrated Coastal Zone Management, Rubrique ICZM in the International context
<http://www.iczm.sabah.gov.my/Reports/Introductory%20note/mst-ICZM.html>
 - Site de l'UNESCO, Rubrique Environment and development in coastal regions and small islands :
<http://www.unesco.org/csi/act/russia/legalpro5.htm>

o Ouvrages :

- J. Boissevain and T. Selwin (2004) *Contesting the foreshore, Tourism, society, and politics on the Coast*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 398p.
- Pascal Cadieu *La loi littoral*, Editions de « La lettre du cadre territorial », 248p.
- Committee of the Regions (2006) *Sustainable tourism as a factor of cohesion among European regions*, Progress Consulting S.r.l, 243p.
- Karen P. Fabbri (2002) *A framework for structuring strategic decision situations in integrated coastal zone management*, Nederlandse Geografische Studies, Utrecht, 269p.
- Alain Miossec (1998) *Les littoraux, entre nature et aménagement*, Editions SEDES, St -Just-La-Pendue, 191p.
- Roland Paskoff (1998) *Les littoraux, Impact des aménagements sur leur évolution*, Edition Armand Colin, Paris, 260p.

- J.P Pinot (1998) *La gestion du littoral*, Editions Institut Océanographique, 159p.
- Paolo Antonio Pirazzoli (1993) *Les littoraux : leur évolution*, Editions Nathan Université, 191p.
- G. Ribière (1993) *L'aménagement du littoral*, DATAR et La documentation Française, 112p.
- R. van der Duim, J. Caalders, A.Cordero, L. van Duynen Montijn, N. Ritsma (2001) *Developing sustainable tourism, The case of Manuel Antonio and Texel*, Wageningen University, 163p.

- o Mémoires de recherche et thèses :

- Analyse de l'impact environnemental de l'urbanisation littorale portugaise, Urbanisation et érosion côtière, entre Espinho et le Cabo Mondego, Mémoire de Recherche d'Olivier Chatain, Magistère 3 EPU DA, 2003
- La mutation contemporaine des stations balnéaires françaises : tentative de modélisation de la station littorale intégrée, Sébastien Fougnié, 2006
- Réponses aux conséquences de l'action anthropique sur le littoral dunaire, Mémoire de Recherche de François Barbet, Magistère 3 EPU DA, 2005

- o Magazine :

- Thalassa magazine n°3, Spécial littoral français, Septembre-Octobre 2006, p.68-9

A rajouter :

- Document de Crul (2002)

Annexe 1 : Appel à projet : Fiche du Pays Marennes Oléron

Annexe 2 : Appel à projet : Fiche du Littoral des Maures

Annexe 3 : Le Conseil National du Littoral

Annexe 4 : Analyse comparative des labels existants sur la zone côtière

Annexe 5 : Indicateurs du projet Deduce définis par le WG-ID

Annexe 6 : Résultat de l'appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières

o Annexe 1 : Appel à projet, Fiche du Pays Marennes Oléron

Appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières

Région :	Poitou-Charente
-----------------	------------------------

Pays de Marennes-Oléron	PC-19
--------------------------------	--------------

Territoire concerné	Pays Marennes-Oléron
Porteur de projet	Pays Marennes-Oléron
Partenaires	IFREMER, universitaires, services de l'Etat, de la Région et du Département, Syndicat mixte du Pays Rochefortais, Communauté d'agglomération du Pays Royannais

Projet
Présentation
<p>Le projet a pour objectif la mise en pratique des principes de la GIZC dans la phase opérationnelle du suivi du SCOT approuvé. Il s'agira de bâtir une méthodologie GIZC qui, appliquée tout au long de l'élaboration des projets d'aménagement visera leur cohérence et leur compatibilité avec les orientations du SCOT. L'expérimentation s'appuiera sur les projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan plage : accueil et desserte des espaces littoraux soumis à une forte pression touristique, ▪ Plan guide paysages : mise en place d'un guide pour la préservation et la mise en valeur des paysages identitaires, ▪ PLH : maintien d'une offre en habitat accessible à la population permanente, ▪ Politique de déplacements : gestion globale des déplacements motorisés.
Etat d'avancement du projet - août 2006
<p><u>Point d'étape du projet :</u></p> <p>Le travail sur les déplacements est à engager, les 2 PLH sont en cours de réflexion sur chaque Communauté de communes, le plan Plage est bien avancé et dans le cadre du plan guide Paysage, les élaborations d'une charte architecturale et d'une charte signalétique démarrent à l'automne. L'objectif du projet GIZC est de construire des outils de lecture et d'évaluation de chacun de ces volets.</p> <p>Un prestataire doit être mobilisé d'ici la fin de l'année pour assurer l'animation, le suivi / évaluation du projet GIZC, élaborer des outils méthodologiques, sensibiliser et communiquer autour du projet. Le cahier des charges est en cours de rédaction.</p> <p><u>Concertation / pilotage :</u></p> <p>Sont en cours la mise en place d'un comité technique de suivi méthodologique et d'évaluation de la démarche GIZC et un comité de pilotage.</p> <p>Un groupe de travail est constitué d'élus référents des actions, du président du Conseil de développement, du vice président de la commission urbanisme - environnement, du SGAR, des services de l'Etat, de la plateforme d'animation pour élaborer un cahier des charges et définir les objectifs et enjeux communs.</p> <p>En matière de concertation, le Conseil de développement déjà mis en place par le Pays pourra servir de base à un groupe de concertation plus large.</p> <p><u>Communication :</u></p> <p>Le journal et le site internet du Pays servent d'appui à la communication du projet GIZC.</p> <p><u>Suite ... :</u></p> <p>L'équipe GIZC envisage de faire appel à un cabinet prestataire pour assurer l'animation, le suivi / évaluation, aider à l'élaboration d'outils méthodologiques, travailler à la sensibilisation et sur la communication autour du projet.</p>

<p>Contacts : Jean-Claude MERCIER, directeur / Tiphaine KERVADEC, chargée de mission</p> <p>Coordonnées : Pays Marennes Oléron Communauté de communes de l'île d'Oléron 59 route des Allées, BP 85 17 310 Saint-Pierre d'Oléron 05.46.47.24.68 jc.mercier-pmo@wanadoo.fr t.kervadec-pmo@wanadoo.fr</p>

o Annexe 2 : Appel à projet : Fiche du Littoral des Maures

Appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières

Région :	Provence-Alpes Côte-d'Azur
-----------------	-----------------------------------

Les Maures, Un territoire de Méditerranée pour une gestion intégrée du littoral	PACA-32
--	----------------

Territoire concerné	Territoire du SIVOM du Littoral des Maures (4 communes)
Porteur de projet	SIVOM du Littoral des Maures/ MALTAE (Association)
Partenaires	Région PACA, Parc National de Port-Cros, Conservatoire du Littoral, IFREMER, Agence régionale pour l'environnement, Observatoire marin, COFOR 83

Projet

Présentation

Le projet mis en œuvre sur le territoire du SIVOM (4 communes) vise à concevoir un développement équilibré fondé sur le « ménagement » des ressources naturelles, la place de la forêt dans l'organisation du territoire et la constitution d'un lien fort entre le massif et le littoral, avec en perspective la maîtrise des flux de transport, de l'habitat et du foncier.

Le projet doit favoriser la mise en application des actions définies dans le document cadre de l'Observatoire marin, et contribuer à donner une application concrète à la Charte forestière sur le secteur littoral du massif des Maures.

Son ambition est d'imaginer un avenir durable pour le littoral des Maures dans ses dimensions écologique, économique et sociale. Il s'inscrit logiquement dans un cadre et une aire de réflexion plus vastes que recouvre le Pôle d'Economie du Patrimoine (PEP) « Paysage de l'entre Terre et Mer en Littoral Varois ».

L'élaboration du SCOT « Golfe de Saint-Tropez », incluant le territoire concerné, doit permettre de nourrir le contenu du projet : ce document de planification sera complété d'un volet maritime équivalent à un Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), dont l'élaboration est d'ores et déjà engagée, et qui pourra à son tour s'enrichir des réflexions menées dans le cadre du projet.

Les résultats attendus sont nombreux : préservation des habitats, notamment dans le cadre de Natura 2000, gestion pérenne des propriétés du Conservatoire du littoral, valorisation du milieu marin, constitution d'un lien fort entre le littoral et le littoral, place de la forêt dans l'organisation globale du territoire, maîtrise foncière sur le littoral, intégration des dimensions culturelle et patrimoniale.

Etat d'avancement - août 2006

Point d'étape du projet :

Mise en place d'ateliers thématiques, visites de sites et arpentage (cabotage) du territoire à travers l'organisation de nombreuses journées ouvertes à la population et aux associations locales : domaine Foncin, préservation du milieu marin, interface terre-mer, aménagement de l'espace, patrimoine industriel littoral, Natura 2000, forêt littorale, climatisme et acclimatation, cartographie.

D'autres actions sont menées parallèlement : mise en place d'indicateurs, réactualisation des données (sur la base des acquis de l'Observatoire marin), travail pour l'aménagement d'un site de plongée, travail d'histoire et collecte d'archives sur l'aménagement de la côte des Maures.

Concertation / pilotage :

Plusieurs instances interviennent : un groupe porteur qui a initié la démarche partenariale de GIZC (8 acteurs réunis dans le dossier de candidature), un Comité de pilotage qui fixe les orientations du projet (3 réunions sur la durée totale de l'appel à projet) et un Comité consultatif de suivi, à l'échelle de l'aire de réflexion, dont le rôle est d'inscrire les enjeux de la GIZC dans le cadre des Maures.

Communication :

Plusieurs actions d'animation de la démarche sont mise en place : création d'un blog dédié à la GIZC (www.gizcmaures.canalblog.com), publication d'une lettre GIZC, participation aux réunions d'associations locales, tenue d'un cahier de bord. L'équipe GIZC est en contact avec les services communication des communes adhérentes au SIVOM. L'objectif est de travailler sur l'élaboration d'une communication à but informatif susceptible de renouveler les modes de concertation.

Valeur ajoutée GIZC :

L'approche GIZC permet de mettre en réseau les acteurs du littoral sur le territoire et au-delà, avec par exemple l'accueil dernièrement de l'équipe du projet GIZC Riviera Française lors d'un Comité de suivi.

Suite ... :

Prolongements à la lettre GIZC, publication du Cahier de bord et organisation de nouvelles journées thématiques. Réalisation d'un rapport MALTAE sous forme d'audit/diagnostic de territoire GIZC : expertise patrimoniale, ingénierie territoriale et R-D (Recherche-Développement).

Contacts :	Anne-Marie COUMARIANOS (Présidente SIVOM du Littoral des Maures, Maire du Rayol-Canadel) / Bernard DHORNE (DGS) / Damien BELLON (Chargé de mission) / Marc LASAYGUES (Président de MALTAE) / Odile JACQUEMIN (Directrice) / Jean-Louis PACITTO (Chef de projet)	
Coordonnées :	SIVOM du Littoral des Maures 04.94.00.46.20 gizcmaures@wanadoo.fr	MALTAE 04.94.35.42.92 maltae@wanadoo.fr

o Annexe 3 : Analyse comparative des labels existants sur les zones côtières (depuis www.coastalpractice.net)

LABELS	SHORT DESCRIPTION	TARGET	METHOD OF MEASUREMENTS	LENGTH OF VALIDITY	RESPONSIBLE BODY	ADDITIONAL COMMENTS
Blue Flag ≈ www.Blue-Flag.org	The Blue Flag Campaign recognizes beaches throughout Europe which fulfil strict criteria relating to water quality and the surrounding beach area.	Destinations (resort beaches and marinas)	Mandatory and optional criteria	1 year	FEE (Foundation for Environmental Education) – national operators	The label does not reflect the overall quality of tourism, just one section
Green Globe International Eco-tourism Standard www.greenglobe.org	provides operators with a framework to benchmark their operations/eco tourism products in terms of environmental and social performance, to achieve certification, and to continually improve their performance	Destinations, products and suppliers	requirements of the Green Globe Eco tourism Standard, 75% need to be fulfilled (indicators)	1 year	Green Globe 21 and partners	Directly based on Agenda 21
VISIT (Voluntary Initiative for Sustainability in Tourism) www.visit21.net	A positive collaboration between different eco-label initiatives that aim to achieve sustainability in tourism.	Mainly products (accommodations)	21 VISIT standards developed from ISO 14024 standard for Eco-labels	3 years	5 project partners, under which ECOTRANS e.V. (Network for sustainable tourism in Europe)	Good example of an umbrella label formed by national labels
European Eco-Label www.eco-label-tourism.com	A reward for tourist accommodation that respects the environment	products	Mandatory and optional criteria	3-5 years	National organisation	Also for camp-sites/ Not specifically for the coast
The Green Key www.green-key.org	A diploma awarded to companies within tourism: hotels, youth hostels, conference- and holiday centres, campsites, holiday houses, leisure facilities and restaurants	Suppliers and products	Mandatory and optional criteria	1 year	FEE	Unique in that it focuses on environmental education/ not specifically for the coast
Forumandersreisen www.forumandersreisen.de	Tour operators and products with sustainable quality	products and suppliers	Mandatory and optional criteria	1 year	Forumandersreisen e.V.	Continual development of the criteria
Quality Coast Award ≈ www.seasideward.s.org.uk (* see explanatory note)	The Quality Coast Award recognizes well-managed beaches which are clean and relatively safe	Destinations (rural and resort beaches)	Mandatory and optional criteria	1 year	EnCams	This award applies only to beaches at present but it is planned to widen the scope to resorts and other areas.
Green Coast Award ≈ www.Keepwales tidy.org	A symbol of excellence that aims to acknowledge, promote and protect the environment of rural beaches	Destinations (beaches)	the beaches must comply with 14 objectives	1 year	Green Seas Initiative/Keep Wales Tidy Campaign	Focus on cleanliness of beaches and water quality/not eligible for Blue Flag

LABELS	SHORT DESCRIPTION	TARGET	METHOD OF MEASUREMENTS	LENGTH OF VALIDITY	RESPONSIBLE BODY	ADDITIONAL COMMENTS
EcoXXI www.abae.pt/ECOXXI/2006	A national project that awards municipalities for efforts towards sustainable development, focus: environmental education	Destinations (municipalities)	Indicators	1 year	FEE Portugal	Information in Portuguese
Destination 21 Has been terminated	A label that uses 8 sustainability objectives for destinations	Destinations	Indicators & criteria	Unlimited, yearly inspection	Destination 21 founded by the Danish Outdoor Council	This label has been discontinued but used a very comprehensive approach
The Cousteau Label ≈ www.cousteau.au.org	A standard of quality for progress that respects the environment and the integrity of natural heritages	Destinations (coastal habitats)	A certification process with area-specific objectives set by The Cousteau Society	3 years with annual monitoring	The Cousteau Society	Still under development
WTO (World Tourism Organisation) Indicators Study www.world-tourism.org	Fundamental tools for the planning and monitoring of tourist development.	Destinations	Not a certification process	N/A	World Tourism Organisation	A publication that can be used to develop indicators/not a label!
QualityCoast Programme Label ≈ www.coastalpractice.net	A QUALITY LABEL FOR SUSTAINABLE TOURISM DESTINATIONS	DESTINATIONS (COASTAL MUNICIPALITIES AND REGIONS)	QUALITYCOAST TOURISM MILESTONES (INDICATORS)	3 YEARS	EUCC – THE COASTAL UNION AND 11 PROJECT PARTNERS	A WAY OF MARKETING SUSTAINABLE TOURISM (FURTHER DEVELOPMENT OF CERTIFICATION PROCESS REQUIRED)

The different colours used in the table above represent the scope of the label, respectively:

INTERNATIONAL



PAN-EUROPEAN



NATIONAL



* Explanatory note: Since August 2006 the replacement of the Seaside Award run by EnCams in England is called Quality Coast Award. EUCC, on behalf of the partnership has now started the process of obtaining a patent for **QualityCoast** in the European Union prior to this in July 2006, and the CoPraNet – **QualityCoast** programme has been under development since February 2005. The two labels will be operating on a very different scale and with different objectives and will therefore complement each other.

o Annexe 4 : Indicateurs du projet Deduce définis par le WG-ID

But de l'indicateur	Indicateur	Mesure
Maîtriser du mieux possible le développement à venir du littoral	1-Demande de propriété sur la côte	Taille et structure de la population vivant sur le littoral
	2-Zones de terrains bâtis	Part de terrains bâtis sur le trait de côte
	3-Taux de développement des terrains non bâtis	Taux d'artificialisation du littoral
	4-Demande de réseau routier sur le littoral	Trafic sur les autoroutes et routes nationales côtières
	5-Pression par les activités nautiques et côtières	Nombre de mouillages pour la navigation de plaisance
	6-Terres concernées par l'agriculture intensive	Proportion des terres cultivées de manière intensive
Protéger, améliorer et célébrer la diversité naturelle et culturelle	7-Quantité d'habitats semi-naturels	Zones d'habitats semi-naturels
	8-Zones protégées par des dispositions légales sur terre comme en mer	Zones protégées pour la conservation de la nature, du paysage et du patrimoine
	9-Gestion efficace des sites désignés	Taux de perte ou de dommages sur les zones protégées
	10-Modification des espèces et des habitats côtiers et marins importants	<ul style="list-style-type: none"> • Etat et tendance des espèces et habitats • Nombre d'espèces par types d'habitats • Nombre d'espèces littorales présentes sur les listes rouges
	11-Perte de diversité culturelle	Nombre et valeur des produits locaux portant le label de qualité régional ou le label PDO/PGI/TSG européen
Promouvoir et soutenir une économie côtière durable et dynamique	12-Modèle d'emploi sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> • Temps plein, partiel ou saisonnier par secteur • Valeur ajoutée par secteur
	13-Volume du trafic portuaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de passagers par port • Volume total des marchandises par port • Proportion des marchandises transportées par voies marines courtes
	14-Intensité du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nuits touristiques • Taux d'occupation des lits

		touristiques
	15-Tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements touristiques portant l'écolabel de l'Union européenne • Rapport entre le nombre de nuitées touristiques et le nombre de résidents
Garantir la propreté des plages et le respect des eaux littorales	16-Qualité des eaux de baignade	Pourcentage des eaux de baignade conformes à la valeur de référence de la directive européenne sur les eaux de baignade
	17-Quantité de déchets côtiers, marins et estuariens	Volume des déchets ramassés par unité de longueur du littoral
	18-Concentration des nutriments dans les eaux côtières	Concentration des nitrates et phosphates dans les eaux côtières
	19-Niveau de pollution par les hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> • Volume des versements accidentels d'hydrocarbures • Nombre de nappes de pétrole observées par les patrouilles aériennes
Réduite l'exclusion sociale et promouvoir la cohésion au sein des communautés littorales	20-Degré de cohésion sociale	Indice d'exclusion sociale par zone
	21-Prospérité des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus moyens des ménages • Pourcentage de la population possédant une formation supérieure • Valeur de l'immobilier
	22-Résidences principales et secondaires	Part des résidences secondaires sur l'ensemble des logements
Utiliser les ressources naturelles de manière durable	23-Débarquement de poissons	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des principaux stocks de poissons par espèce et zone de pêche • Recrutement et biomasse des reproducteurs par espèce • Débarquement et mortalité des poissons par espèce • Valeur des débarquement par port et par espèce
	24-Consommation d'eau	Nombre de jours d'approvisionnement réduit
Reconnaître la place du littoral suite au changement climatique et assurer sa protection durable	25-Augmentation du niveau de la mer et conditions climatiques extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours de tempête • Augmentation du niveau de la mer
	26-Erosion et accrétion côtière	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur du littoral artificialisé • Longueur du littoral dynamique • Zone et volume des sédiments

		apportés
	27-Atouts naturels, humains et économiques en danger	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes vivant dans une zone à risque • Espaces protégés situés dans une zone à risque • Valeur des atouts économiques dans les zones à risque

o Annexe 5 : Le Conseil National du Littoral

Conseil National du Littoral

**LOI n° 2005-157 du 23 février 2005 relative
au développement des territoires ruraux (1)**
NOR : AGRX0300111L

Article 235

I. – La loi no 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral est complétée par un article 43 ainsi rédigé :

«*Art. 43.* – Il est créé un conseil national pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et la gestion intégrée des zones côtières dénommé Conseil national du littoral. Il est présidé par le Premier ministre. Sa composition et son fonctionnement sont fixés par décret. Il comprend des membres du Parlement et des représentants des collectivités territoriales des façades maritimes de métropole et d'outre-mer ainsi que, des représentants des établissements publics intéressés, des milieux socio-professionnels et de la société civile représentatifs des activités et des usages du littoral.

«Le conseil national est consulté dans le cadre de la rédaction des décrets relatifs à la gestion du domaine public maritime.

«Le conseil a un rôle de proposition auprès du Gouvernement qui peut le saisir pour avis de tout sujet relatif au littoral. Il contribue par ses avis et propositions à la coordination des actions publiques dans les territoires littoraux. Il définit les objectifs et précise les actions qu'il juge nécessaires pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dans une perspective de gestion intégrée des zones côtières. Il est associé au suivi de la mise en oeuvre de la présente loi et des textes pris pour son application et des contrats initiés par l'Union européenne et intéressant le littoral.

«Il est consulté sur les priorités d'intervention et les conditions générales d'attribution des aides de l'Etat. Il peut être consulté sur les projets définis en application des contrats passés entre l'Etat et les régions ainsi que sur tout projet législatif ou réglementaire intéressant le littoral.

«Il participe aux travaux de prospective, d'observation et d'évaluation conduits sur le littoral aux niveaux européen, national et interrégional. »

II. – L'article 41 de la même loi est ainsi rédigé :

«*Art. 41.* – Le Gouvernement dépose tous les trois ans devant le Parlement un rapport établi en concertation avec le Conseil national du littoral sur l'application de la présente loi et sur les mesures spécifiques prises en faveur du littoral. Le premier rapport est déposé au plus tard un an après la promulgation de la loi no 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. »

III. – Après le sixième alinéa de l'article L. 122-1 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

«Lorsqu'ils comprennent une ou des communes littorales, ils peuvent comporter un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer tel que défini par l'article 57 de la loi no 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences

entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, à condition que celui-ci ait été approuvé selon les modalités définies au présent chapitre. »

IV. – Le IV de l'article L. 122-3 du même code est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Lorsque le schéma de cohérence territoriale englobe une ou des communes littorales et dans le cas où l'établissement public mentionné à l'article L. 122-4 décide d'élaborer un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer, le préfet est consulté sur la compatibilité du périmètre de ce schéma avec les enjeux d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral. »

V. – Après l'article L. 122-8 du même code, il est inséré un article L. 122-8-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 122-8-1. – Les dispositions du chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer et relatives aux orientations fondamentales de protection du milieu marin, à la gestion du domaine public maritime et aux dispositions qui ne ressortent pas du contenu des schémas de cohérence territoriale tel qu'il est défini par l'article L. 122-1 sont soumises pour accord au préfet avant l'arrêt du projet. »

VI. – L'article L. 122-11 du même code est ainsi modifié :

1o Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« A l'issue de l'enquête publique, le chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer ne peut être modifié qu'avec l'accord du préfet. » ;

2o Il est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le cas échéant, le chapitre individualisé mentionné au deuxième alinéa se substitue à la partie d'un schéma de mise en valeur de la mer existant qui concerne son territoire. »

VII. – La dernière phrase du premier alinéa de l'article 57 de la loi no 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat est ainsi rédigée :

« Ces schémas fixent les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral. »

VIII. – Après le troisième alinéa du même article de la même loi, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les schémas de mise en valeur de la mer sont élaborés selon les modalités prévues soit aux articles L. 122-1 et suivants du code de l'urbanisme, soit au présent article. »

IX. – La dernière phrase du quatrième alinéa et les deux derniers alinéas du même article de la même loi sont remplacés par cinq alinéas ainsi rédigés :

« Les schémas de mise en valeur de la mer élaborés par l'Etat sont soumis à enquête publique suivant les modalités prévues par les articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement et approuvés par le préfet.

Toutefois, ces schémas sont approuvés par décret en Conseil d'Etat en cas d'avis défavorable des deux tiers au moins des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale de celles-ci.

«Ils font l'objet d'une révision dans un délai de dix ans à compter de leur approbation.

«En l'absence de schéma de mise en valeur de la mer ou de chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer au sein du schéma de cohérence territoriale, les décisions de création et d'extension de port sont prises par le préfet sur proposition de la collectivité territoriale intéressée et après avis du ou des conseils régionaux concernés.

«Les dispositions du présent article s'appliquent aux schémas de mise en valeur de la mer qui, à la date de publication de la loi no 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, n'ont pas fait l'objet d'une mise à disposition du public.

«Les conditions d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'Etat. »

X. – Le I de l'article L. 146-4 du code de l'urbanisme est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions du premier alinéa ne font pas obstacle à la réalisation de travaux de mise aux normes des exploitations agricoles, à condition que les effluents d'origine animale ne soient pas accrus. »

XI. – Le même article est complété par un V ainsi rédigé :

«V. – Les dispositions des II et III ne s'appliquent pas aux rives des étiers et des rus, en amont d'une limite située à l'embouchure et fixée par l'autorité administrative dans des conditions définies par un décret en Conseil d'Etat. »

XII. – Dans le deuxième alinéa de l'article L. 341-16 du code de l'environnement dans sa version applicable jusqu'au 30 juin 2005 et dans sa version applicable à compter du 1er juillet 2005, après les mots : «collectivités territoriales », sont insérés les mots : « et des établissements publics de coopération intercommunale ».

o Annexe 6 : Résultat de l'appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières



Fonds cartographiques : Francéma 10. Tous droits réservés.
NB : Les DOM ne sont pas représentés à l'échelle.

Source des données : DIACT / ICI

- Projets lauréats
- ◐ Projets lauréats en cours de rapprochement